



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39 109 DOLE
CEDEX
Tel. 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr

Conseil Communautaire
23 mars 2017
Dole – 18 h 30

COMPTE RENDU

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 71
Nombre de procurations : 11
Nombre de votants : 82
Date de la convocation : 16 mars 2017
Date de publication : 31 mars 2017

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

JL. Bouchard, D. Bernardin, JM. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, JC Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, JC. Lab, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Crétet, M. Ginies, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, P. Bouvret (jusqu'à notice n°22), S. Champanhet, JP. Cuinet, I. Delaine, C. Demortier, A. Douzenel (sauf notices n°20 et 21), F. Dray, JP. Fichère, JB. Gagnoux (sauf notices n°11 et 12), J. Gruet (à partir notice n°04 et sauf notice n°15), A. Hamdaoui (sauf notice n°08), P. Jaboviste (à partir notice n°02 et sauf notice n°19), N. Jeannet, S. Kayi, JP. Lefèvre, I. Mangin, S. Marchand (sauf notice n°15), J. Péchinot, E. Schlegel, JM. Sermier (sauf notice n°19), JC. Wambst (sauf notices n°06 à 10), H. Prat, S. Calinon (jusqu'à notice n°05), JL. Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt (sauf notice n°17), J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin (suppléé par MP. Vaudoisot jusqu'à notice n°03), M. Jacquot suppléé par JS. Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, C. Mathez, E. Saget, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. François, JM. Daubigny, J. Drouhain, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, R. Curly, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :

M. Berthaud à S. Champanhet, P. Bouvret à A. Hamdaoui (à partir notice n°23), D. Germond à JM. Sermier, I. Girod à I. Mangin, J. Gruet à F. Dray (jusqu'à notice n°03), S. Hédin à L. Bernier, P. Jaboviste à S. Kayi (notice n°01), P. Jobez à C. Bourgeois-République, C Nonnotte-Bouton à JP. Cuinet, I. Voutquenne à JP. Lefèvre, G. Coutrot à S. Marchand, M. Boué à JM. Daubigny.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

G. Soldavini, S. Calinon (à partir notice n°06), V. Chevriaut.

Secrétaire de séance : Madame J. Drouhain.

M. le Président : Mesdames et messieurs, bonsoir. Nous ouvrons cette séance du Conseil d'agglomération ici, à la Mairie de Dole. Je salue et remercie le Maire de Dole de nous accueillir dans sa commune.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Président : Selon l'usage, je vais commencer par désigner le secrétaire de séance. L'ordre alphabétique des communes propose de désigner Jean-Michel DAUBIGNEY. Il n'est pas arrivé. Est-il excusé ? Joëlle DROUHAIN est-elle présente ? Acceptes-tu d'être secrétaire de séance ? Merci.

Je poursuis par la liste des pouvoirs : Gérard COUTROT a donné pouvoir à Sylvette MARCHAND, Sylvie HÉDIN à Laurence BERNIER, Mathieu BERTHAUD à Stéphane CHAMPANHET, Daniel GERMOND à Jean-Marie SERMIER, Isabelle GIROD à Isabelle MANGIN, Justine GRUET à Frédérique DRAY, Philippe JABOVISTE à Sévin KAYI, Pascal JOBEZ à Claire BOURGEOIS-

RÉPUBLIQUE, Catherine NONNOTTE-BOUTON à Jean-Pierre CUINET, et Isabelle VOUTQUENNE à Jean-Philippe LEFÈVRE.

Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 9 février 2017

M. le Président : Je poursuis avec l'approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 9 février 2017. Tout le monde l'a reçu. Avez-vous des observations ? Oui.

Phanie BOUVRET : Je vous avais posé une question concernant Madame DELAINE, et le fait qu'elle soit au Conseil d'administration du Grand Dole Habitat. Vous avez dit que vous me répondriez au prochain Conseil Communautaire, ou, en tout cas, que vous me donneriez une réponse, et je n'ai toujours pas eu de réponse.

M. le Président : Une réponse sur quel sujet ?

Phanie BOUVRET : Sur le fait que Madame DELAINE soit au Conseil d'administration du Grand Dole du Jura Habitat, par rapport à ses fonctions en sous-préfecture, chargée des expulsions.

M. le Président : Je suis défaillant. J'avoue ne pas avoir fait étudier le dossier par les services.

Phanie BOUVRET : Lors du dernier Conseil, vous m'aviez dit que vous vous renseigneriez et que vous me tiendriez au courant. Pourrais-je avoir des réponses, s'il vous plaît ?

M. le Président : Vous aurez une réponse. Nous consulterons notre tutelle, pour être certain qu'il n'existe pas d'incompatibilité. Je voudrais en être certain, afin qu'il n'y ait pas le moindre soupçon.

Phanie BOUVRET : Je vous remercie.

M. le Président : Y a-t-il d'autres questions ?

Gérard FUMEY : Ce n'est pas une question. Je voudrais vous lire quelque chose.

« Monsieur le Député-Maire,

Monsieur le Président de l'Agglomération du Grand Dole,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires,

Je suis chargé par le groupe d'opposition de vous lire ce texte, suite au départ de bon nombre de Conseillers communautaires d'opposition, lors du dernier Conseil Communautaire, à la date du 9 février 2017, à Damparis.

En effet, à la question sur la désignation, ou plutôt l'élimination d'un certain nombre de Conseillers communautaires, en tant que délégués du SICTOM, et compte tenu de vos positions intransigeantes, cassant l'accord tacite de représentation de la minorité dans les différentes structures, auxquelles la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est présente, nous avons quitté la séance, pour marquer notre mécontentement sur cette façon de nous traiter.

En effet, après avoir déjà éliminé Madame BOUVRET de Jura Habitat, lors du Conseil Communautaire du 15 décembre 2016, à Goux, c'est concernant les délégués du SICTOM, qu'à nouveau une purge des délégués minoritaires, que vous aviez mis en place, a été réalisée. Vous avez éliminé Monsieur Ako HAMD AOUI, et sa suppléante, Madame BOUVRET, tous les deux conseillers d'opposition à Dole, mais également Monsieur CURLY, maire de Villette, Monsieur TRONCIN, maire de Moisse, et Monsieur ROBE, adjoint à Châtenois.

Ces délégués au SICTOM, très assidus et compétents, se sont vus interdire de défendre notamment le Président du SICTOM, qu'un temps vous vouliez évincer, avant que celui-ci rentre dans le cadre que vous avez fixé. Mais également, ils sont partisans de la mise en place d'un système incitatif, pour rendre vertueuse la participation financière au SICTOM, comme le préconise fortement le Grenelle de l'Environnement, adopté sous l'ère du Président Sarkozy.

Et maintenant, nous voulons vous rappeler : la démocratie ne suppose pas l'uniformité, au contraire, elle suppose la pluralité, ce qui suppose que chacun puisse être différent, tout en étant traité également. La démocratie suppose la possibilité donnée à tous de pouvoir s'exprimer. C'est pourquoi le législateur a prévu, pour les élections locales, une dose de proportionnelle.

Respecter la pluralité, c'est aussi comprendre qu'une problématique puisse être appréhendée sous des angles différents, car il n'existe pas une seule bonne solution.

Respecter la pluralité, c'est aussi comprendre que ces points de vue apportent des éclairages à la prise de décision. Pour décider que tout le monde doit penser de la même manière, au risque de se faire exclure, qu'on décidera mieux si la minorité ne veut plus s'exprimer, c'est faire régner la tyrannie de la majorité, dicit Alexis de Tocqueville.

Respecter tous les délégués communautaires, c'est aussi donner des informations et des documents, les mêmes que ceux présentés en Conseil, en Commission, afin de permettre à chacun de décider de façon réfléchie.

La pluralité de notre Assemblée, c'est aussi la diversité des maires – urbains, périurbains, ruraux. Or au sein de notre Assemblée, on entend trop souvent dire : « Nous avons été élus pour faire ceci ou cela. » D'autres maires que celui de Dole ont été élus, et même très bien élus pour certains, pour mettre en œuvre des projets également. Permettre à ces maires, au-delà de l'étiquette politique, de participer à toutes les instances représentatives de l'Agglomération, c'est respecter la diversité de notre territoire.

D'autre part, on a le sentiment que Dole pèse trop lourdement dans les décisions, au regard de ce que représentent les 46 autres communes. La diversité de notre territoire doit être mieux prise en compte et nous souhaitons un rééquilibrage. Il est des problématiques où le clivage droite-gauche n'opère plus. Par exemple, pour la piscine, tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut des lignes d'eau supplémentaires, même si la façon de les obtenir est différente. Par exemple encore, concernant la redevance incitative, on trouve des partisans à gauche, à droite, et des opposants à gauche, à droite. Nous souhaitons qu'au sein du Conseil Communautaire les positions purement partisans n'excluent pas la minorité. Si les échanges sont parfois vifs, ils doivent être effectués dans le respect des personnes qui s'expriment. Cela est valable pour tous, et nous prendrons notre part de cet effort, même si les échanges vifs sont souvent le reflet de fortes convictions. Les convictions que chacun porte au sein de l'Agglomération ont toutes en commun de défendre l'intérêt des Grands-Dolois, et c'est là ce qui nous rassemble. On doit le respect, voire de la reconnaissance, envers tous les élus, qui s'engagent et s'investissent pour le bien de nos concitoyens.

Nous espérons pour l'avenir une Assemblée constructive, force de proposition, avec des débats courtois et respectueux ».

À titre personnel, j'ajouterais que, dans le Grand Dole Mag', à la fin de votre édito, vous avez remis une petite couche, qui n'avait peut-être pas lieu d'exister. Je vous la lis : « Comme vous le voyez, l'esprit de ce rappel d'orientations budgétaires est donc loin de l'utopie dont certains usent et abusent, pour valoriser le positionnement politique. » Nous n'abusons pas. Nous ne sommes pas utopiques. Je pense qu'à un moment donné, l'opposition n'est pas forcément utopique. Nous avons parfois des divergences d'approche. Je pense que c'est aussi élargir le débat et permettre de décider dans les meilleures conditions.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci, j'en prends acte. Je pense que cela ne mérite pas grande réponse. Je suis choqué par le vocabulaire, quand j'entends « élimination », « purge », « tyrannie ». Je rappelle quand même que les délégués du SICTOM du dernier Conseil ont été élus selon une majorité normale et démocratique. Il faut arrêter d'expliquer que les textes ne seraient pas respectés. Je pense que nous respectons la loi, toute la loi. Il ne faut pas faire d'abus de discussions comme cela, cela ne rime pas à grand-chose. Je pense que cela ne mérite pas que nous nous étendions là-dessus. J'ai bien pris note. Ce n'est pas nouveau. Nous entendons certaines répétitions. Nous continuons.

J'étais sur le compte rendu du Conseil Communautaire du 9 février. Y a-t-il des oppositions ou des observations ? Je mets au vote. Il n'y a pas d'opposition, ni d'observation. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte rendu du Conseil Communautaire du 9 février 2017.

Communication des décisions prises par le Président

M. le Président : Nous avons ensuite à prendre acte des décisions prises par le Président, en fonction des délégations qui m'ont été confiées. Vous avez toute la liste, qui vous est jointe dans votre dossier. Avez-vous des observations à formuler sur cette liste ?

Jean-Claude WAMBST : Je voudrais simplement que vous puissiez me préciser un élément concernant la décision 34/17, celle qui est relative à la fourniture et pose d'une couverture thermique du grand bassin de l'Aquaparc. Nous avons bien compris que c'était fait pour, techniquement, empêcher la chaleur de l'eau de s'échapper. Le fonctionnement même de l'Aquaparc en est-il modifié ? Cela vise-t-il uniquement les périodes nocturnes de la période d'ouverture, de fin juin à fin août, où cela transforme-t-il l'usage à terme de l'Aquaparc ?

M. le Président : Non, cela ne transforme pas fondamentalement l'usage, si ce n'est deux éléments. Évidemment, cela tend vers des économies d'énergie. Il y aura donc un retour sur

investissement. Ensuite, cette couverture va permettre une ouverture plus large dans le créneau de l'été. Nous pourrions éventuellement ouvrir plus tôt et fermer plus tard. Y a-t-il d'autres interventions ?

Gérard FUMEY : Sur la décision 22/17 du Président, concernant le 511^e régiment du train à Auxonne, je pense que les heures qui sont communiquées sont en dehors des heures d'école. Nous avons déjà des difficultés à faire venir nos enfants des écoles dans les créneaux.

M. le Président : Honnêtement, je n'ai pas de réponse immédiate. Il est évident que nous tenons compte de l'ensemble des contraintes. Le choix qui a été proposé au 511^e régiment du train d'Auxonne n'est pas à l'insu des enfants des Grands-Dolois. On me rappelle la précision. C'est de 8 heures à 9 heures le matin. Ce sont donc des heures où les scolaires ne viennent pas.

Gérard FUMEY : En prolongement de ce que vient de demander Monsieur WAMBST, je comprends qu'on puisse vouloir donner un peu plus d'ouverture au niveau de l'Aquaparc. Simplement, on va multiplier le fonctionnement. Il y aura en effet à la fois fonctionnement sur la piscine, ici, place Précipiano, et un nouveau fonctionnement élargi, puisque, si j'ai bien compris, le but est d'étendre les plages d'occupation.

M. le Président : Notamment, oui.

Gérard FUMEY : Avez-vous évalué ces coûts supplémentaires de fonctionnement ?

M. le Président : Bien sûr, c'est intégré dans le budget. L'objectif n'est pas de réaliser un calcul comptable des opérations, c'est surtout de rendre des services aux Dolois et aux Grands-Dolois. Si l'ouverture de cette piscine est plus ample, cela permettra de donner plus de satisfaction aux familles et aux jeunes, bien évidemment.

Gérard FUMEY : Sur le plus de services, nous sommes tout à fait d'accord.

M. le Président : Y a-t-il d'autres observations ? Non. Merci de prendre acte de ces décisions.

Communication des décisions prises par le Bureau Communautaire

M. le Président : Nous avons une convention avec Jura Nord et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Cela concerne les accueils périscolaires, suite à l'extension de notre périmètre du Grand Dole. Avez-vous des questions, des observations ? Non.

NOTICE N° 01 : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DOLE

M. le Président : Je vais évidemment vous faire grâce d'une lecture exhaustive de toutes ces pages. Nous avons essayé de produire un outil de communication et d'information le plus attrayant possible. Vous en avez pris connaissance. N'hésitez pas à nous remonter vos observations. Nous tâcherons d'en tenir compte au mieux possible pour les futurs rapports. Je pense que nous avons tous intérêt à ce que les actions du Grand Dole soient le mieux connues. D'ailleurs, je vous rappelle que cette communication doit être réalisée par chaque maire. Vous serez notifiés officiellement pour que chacun d'entre vous puisse faire prendre connaissance, dans vos conseils municipaux, de ce rapport.

Avez-vous des questions sur ce rapport d'activités ?

Laurence BERNIER : Ce n'est pas vraiment une question. Ce sont quelques points que je voudrais reprendre, notamment le rapport d'activité, élaboré pour l'année 2016. Comme il est indiqué, il dresse un bilan des actions, et il est l'occasion de rappeler les principaux objectifs fixés pour le territoire. Une question a été soumise à l'examen des maires en Conférence des Maires. Elle ne figure pas dedans, pour une bonne raison. C'est que le Contrat Local de Santé ne peut pas y figurer, puisque le Grand Dole n'a pris cette compétence qu'au 1^{er} janvier 2017. Ce n'est pas un reproche, mais je profite de l'occasion pour aborder cette question, qui a été soulignée lors du dernier Conseil d'Agglomération, comme étant une question extrêmement importante. Les questions de la santé, vous avez évoqué le fait qu'elles devraient aller jusqu'au niveau du Pays Dolois, pour que l'offre de soins concerne l'ensemble du territoire. C'est à ce sujet, alors que j'avais déjà alerté le Conseil Communautaire en décembre 2016, sur les menaces qui pesaient sur la deuxième équipe du Service Mobile d'Urgence et de Réanimation de

l'hôpital de Dole. Je voudrais aujourd'hui soumettre à l'ensemble du Conseil Communautaire une proposition de notice supplémentaire, qui permet à chacun de pouvoir s'exprimer sur une question qui suscite maintenant plus qu'une grande inquiétude, mais également les réactions des populations de nos communes. De nombreux maires se sont exprimés dans le sens que je vais évoquer. Près de 4 500 personnes sur Internet et sur papier se sont exprimées pour le maintien de la deuxième ligne du Service Mobile d'Urgence et de Réanimation de l'hôpital Pasteur de Dole.

Je vous lis le projet de délibération que je vais vous remettre :

« L'Agence Régionale de Santé (ARS) veut supprimer au 1^{er} avril 2017 une équipe du SMUR (Service Mobile d'Urgence et de Réanimation) sur le bassin dolois.

Pour l'instant, il en existe deux, qui fonctionnent 24 heures sur 24, pour une population concernée de 100 000 habitants, de Saint-Vit Sud à Auxonne, de Pesmes à Poligny. À titre de comparaison, pour la région de Lons-le-Saunier (60 000 habitants), il existe deux équipes, et une équipe pour la région de Gray, qui compte 19 000 habitants.

Ce service hospitalier porte secours aux patients en situation d'urgence vitale. Chacun des habitants de nos communes peut en avoir besoin. Il est donc indispensable d'assurer son maintien, son financement, et le recrutement d'un troisième urgentiste.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- o d'approuver le maintien de la deuxième ligne du Service Mobile d'Urgence et de Réanimation jour et nuit, et son financement par l'Agence Régionale de Santé ;*
- o de prendre acte du besoin d'un financement complémentaire, qui a été supprimé cette année, de 38 000 euros ;*
- o d'autoriser Monsieur le Président à effectuer toute démarche auprès de Madame la Ministre, Marisol TOURAINE, afin que l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté, sous tutelle du ministère, revienne sur cette décision et maintienne les deux équipes, assure les financements nécessaires au bon fonctionnement du SMUR. »*

M. le Président : Merci, je ne manquerai pas de communiquer ces revendications.

Laurence BERNIER : Non, je vous propose de soumettre cette notice...

M. le Président : C'est gentil, mais moi, je ne le propose pas.

Laurence BERNIER :... au Conseil d'Agglomération, parce que je pense que l'ensemble des élus des 47 communes seront intéressés à pouvoir s'exprimer sur cette question d'intérêt général.

M. le Président : Je n'en doute pas, mais ce n'est pas une question à l'ordre du jour. Je transmettrai cela au Président du Conseil de Surveillance, qui sera sûrement très attentif à vos réclamations.

Je vous rappelle que je siége également au Conseil de Surveillance de l'hôpital, pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, avec d'ailleurs Félix MACARD. Nous nous sommes déjà plaints également, plus structurellement, sur les manques de financement de l'hôpital en général. Vous n'êtes pas sans ignorer que, malgré les efforts relativement conséquents qui ont été consentis par l'ensemble des services, l'année se clôture encore par un déficit de 3 millions d'euros. Je ne sais pas quelles sont les propositions qui sont faites par Madame TOURAINE. Je sais que le Président du Conseil de Surveillance et le Député-Maire de Dole doivent adresser un courrier prochainement, auquel j'espère que vous vous associerez, pour essayer de retrouver un équilibre à cet hôpital. Nous sommes tous d'accord, nous avons besoin d'offre de soins qui soit tout à fait à la hauteur de nos besoins, sur un territoire comme le nôtre. Nous ne manquerons pas de suivre cela de très près. L'examen doit être fait globalement. Ce n'est pas seulement à travers la seule deuxième ligne du SMUR que le problème doit être envisagé. C'est un problème beaucoup plus général, dont il faut se préoccuper.

Quand j'entends la Ministre « se gargariser » de l'équilibre des comptes de la Sécurité sociale, je trouve cela formidable, alors que, parallèlement à cela, tous les déficits des hôpitaux ne sont pas globalisés dans ce pseudo-équilibre. Nous avons en effet pratiquement 1 milliard de déficit sur l'ensemble des équipements publics. Il faut le savoir.

Gérard FUMEY : Monsieur le Président, n'est-il pas possible que nous ayons une position du Conseil Communautaire pour appuyer ?

M. le Président : Je pense que ce n'est pas l'objet du Conseil Communautaire. Ce n'est pas à l'ordre du jour.

Gérard FUMEY : Vous mettez des questions qui ne sont pas à l'ordre du jour. Sinon, nous les refuserons systématiquement.

M. le Président : Je suis désolé, tu refuseras. Que veux-tu que je te dise ?

Je vous propose de prendre acte de ce rapport d'activité, qui ne manquera pas d'intégrer le Contrat Local de Santé pour 2017, mais nous n'en sommes pas là.

NOTICE N° 02 : ACQUISITION ET AMÉNAGEMENT DE LA PÉNICHE « LA PALOMBE » - PLAN DE FINANCEMENT

Franck DAVID : La Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite acquérir une péniche de type « Freycinet », pour en faire un lieu d'accueil et d'information original, sur l'eau, le long du canal du Rhône au Rhin, à Dole. Idéalement positionné au pied du centre historique, à proximité de la véloroute, et en face de la Capitainerie, ce bateau motorisé aura également une vocation d'outil de promotion à l'échelle de la région Bourgogne Franche-Comté, notamment hors saison touristique. Des opérations promotionnelles pourront s'envisager, avec des partenaires régionaux ou départementaux, les filières viticoles ou agroalimentaires, des chambres consulaires ou des partenaires privés. La péniche, dans son aménagement intérieur, devra proposer une mixité, avec une fonction d'accueil, information, billetterie des clientèles en séjour, permettant une adaptabilité et une modularité fortes, afin de passer rapidement à une fonction promotionnelle, donc mobile. L'ensemble des aménagements extérieurs sera également escamotable, afin de permettre la navigation.

La Communauté d'Agglomération, maître d'ouvrage du projet, est amenée à se prononcer sur le financement prévisionnel de ce projet touristique innovant, qui positionnera encore plus fortement Dole, ville d'eau, et sera de nature, en particulier, à encourager le développement du tourisme fluvial sur le territoire. Le bateau constituera une véritable vitrine et profitera à l'attractivité touristique du territoire, mais plus largement du Jura et de la Bourgogne Franche-Comté dans son ensemble. Nonobstant le statut mobile de l'établissement, le projet tiendra compte des diverses prescriptions en matière d'urbanisme, notamment le Plan de sauvegarde et de mise en valeur du centre-ville, ainsi que le Plan de prévention du risque d'inondation du Doubs.

Au vu de ces exigences spatiales, notamment la qualité paysagère du site, la structure flottante devra évoquer l'environnement fluvial, sans toutefois chercher à se démarquer du contexte architectural. L'établissement flottant ne devra pas gêner le travail sur le canal, ainsi, le projet respectera un gabarit hors tout d'une péniche de type « Freycinet », c'est-à-dire une longueur de 38,50 mètres par une largeur de 5 mètres environ, pour lui permettre des déplacements ponctuels, en utilisant les écluses du canal de même type, c'est-à-dire le canal Freycinet.

La structure flottante est destinée à accueillir toute personne désireuse de trouver des renseignements touristiques concernant le territoire du Pays de Dole. Elle comportera ainsi, sur le niveau pont, une zone d'accueil, billetterie, exposition, un espace de convivialité pour le personnel, et la timonerie. L'espace de travail, c'est-à-dire au niveau soute, permettra une modularité et une conversion en salle de réunion, et également les cabines pour le marinier et pour le personnel navigant, les toilettes et les douches. Sur le niveau terrasse, il y aura une structure d'accueil en haute saison, et une structure événementielle et d'accueil pour les professionnels du tourisme. Enfin des espaces techniques sont prévus, en particulier un local technique permettant le stockage de six mois de toute la documentation touristique.

Compte tenu de ces éléments, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole entend programmer une opération visant l'aménagement de la péniche, sa mise en conformité au regard des différentes réglementations et normes applicables, c'est-à-dire les normes d'un établissement flottant recevant du public. Ce programme sera établi par un groupement de maîtrise d'œuvre.

Ensuite, vous avez la présentation détaillée, que je ne reprendrai pas dans le détail. Vous l'avez sous les yeux, dans le rapport, concernant le financement, à savoir, dans les grandes lignes :

- 170 000 euros pour l'acquisition du bateau et la mise en peinture de la coque, puisque cela se fait en même temps, puisqu'elle est mise en cale sèche ;
- 276 000 euros de travaux de restructuration et d'aménagement sur l'aménagement intérieur du bateau ;
- 57 900 euros pour les frais de maîtrise d'œuvre et les frais annexes.

Cela fait un total, hors taxes, de 503 900 euros. En face, nous avons les recettes de subventions de 100 000 euros, pour la Région Bourgogne Franche-Comté, 100 000 euros pour le Conseil Départemental du Jura, 113 360 euros pour la DETR en provenance de l'État, ce qui représente un autofinancement pour le Grand Dole de 37,81 %, c'est-à-dire 190 540 euros.

Il appartient au Conseil Communautaire de délibérer, afin :

- d'approuver le projet d'acquisition et d'aménagement de la péniche « La Palombe » - c'est son nom actuel, elle sera rebaptisée lors de l'acquisition ;
- d'approuver le budget prévisionnel et le plan de financement prévisionnel proposé ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte de vente du bateau à venir ;
- d'assurer son réaménagement sur la base des éléments présentés ci-dessus ;

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'ensemble des partenaires financiers, sur la base du plan de financement présenté ci-dessus, et notamment l'État, au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local 2017, et à signer les conventions liées, ainsi que toutes pièces pouvant s'y rattacher.

Je précise que ce bateau sera apponté sur le canal du Rhône au Rhin, juste à l'aval de la passerelle qui mène au centre historique de Dole, au bord de la véloroute, donc en face des parkings gratuits de l'avenue de Lahr.

M. le Président : Merci, Franck. Avant de vous donner la parole, je voudrais féliciter Franck de sa ténacité. C'est un dossier qui a été un peu compliqué. Il fallait à la fois trouver le bon équipement, et d'autre part maintenir les financements avec le Département, la Région et l'État. Voilà ce qui a pu être réalisé. Vous voyez que nous arrivons à un investissement très raisonnable. Avez-vous des interventions ?

Sévin KAYI : Merci, Monsieur le Président. J'ai quelques questions.

Première question, c'est l'espace. Actuellement, il y a une péniche à l'endroit où l'on prévoit cette péniche. Cette péniche était déjà autorisée par le Conseil Municipal, l'année dernière. J'ai regardé, aujourd'hui, elle est assez longue. Sur les photos, je vois que la péniche est aussi longue. Y a-t-il assez de place à cet endroit pour que deux péniches puissent accoster ? C'est ma première question.

Deuxième question, pendant la saison, le syndicat d'initiative actuel sera-t-il fermé ? Que va-t-il advenir du personnel ?

Troisième question, qu'en est-il de l'entretien ? Une péniche a toujours besoin d'entretien, y compris l'hiver. Si la péniche a pour fonction de se promener sur le canal, par exemple, c'est une bonne chose, mais si elle reste statique, cela peut-être poser problème.

J'aimerais bien avoir des réponses.

M. le Président : Je vais laisser Franck répondre. Simplement, sur le problème général, premièrement, c'est une péniche qui peut naviguer. Elle est donc faite pour cela aussi. Elle est faite aussi pour faire la promotion, comme cela a été évoqué. Elle sera à quai pendant l'été, pendant l'époque où on accueille le maximum de touristes, notamment qui arrivent par l'avenue de Lahr. Sur son emplacement, cela a été vu, bien sûr, pour qu'il y ait la place de faire cohabiter les deux péniches, la Spera qui vient de s'installer et celle-ci. Il n'y a donc pas de problème. Vis-à-vis du personnel, cela a été aussi discuté. Il n'y a pas de problème pour accueillir du personnel. C'est une péniche qui fonctionnait déjà. Le syndicat d'initiative reste place Grévy. Il ne change pas. C'est un point d'appui supplémentaire.

Franck DAVID : Je voulais compléter. Il faut savoir que les bateaux sont appontés sur le canal à Dole. Ce sont les VNF (Voies navigables de France) qui donne l'autorisation. C'est à VNF que nous payons le droit d'être amarrés, d'une part. D'autre part, il y a la place, évidemment. Il y a la place qui a été réservée, de tout temps, depuis le début, et le quai est aménagé. Tous les réseaux sont là, en attente. Ils sont déjà réalisés. Le quai est surélevé à cet endroit, aussitôt après la passerelle. Le quai est déjà aménagé. Une esplanade a déjà été constituée.

La place Grévy continue. C'est un point d'accueil supplémentaire, lorsque la péniche ne navigue pas. Lorsqu'elle navigue, c'est un outil de promotion de notre tourisme local et du tourisme départemental et régional. J'ai eu dernièrement le Vice-Président en charge du tourisme à la Région Bourgogne Franche-Comté. Il a confirmé le fait que cet outil était très intéressant pour la Bourgogne Franche-Comté, la Bourgogne Franche-Comté étant quasiment la première région de France en termes de voies navigables, utilisables. Il en fait donc un point fort du développement touristique régional.

Troisièmement, l'entretien, il est évidemment obligatoire. Un établissement flottant recevant du public est regardé à la loupe, déjà au moment de l'acquisition, et, ensuite, lorsque l'on continue de demander sa capacité à recevoir du public. Il y a une vérification tous les 10 ans de la coque. Cela coûte environ 3 000 euros tous les 10 ans. Cela fait donc 300 euros par an de vérification de la coque. Et puis, il y a toutes les vérifications du moteur, etc., qui vont de pair. Évidemment, une péniche, un bateau de ce type, qui ne navigue pas, nous avons vu sur la Saône, quand on les sort, ces bateaux, des tas de mollusques d'eau douce viennent se coller après la coque, etc. Il faut donc avoir un entretien et les peintures de produits anticorrosifs qui sont nécessaires. C'est de l'entretien normal d'un bateau.

Sévin KAYI : Malgré tout, en termes d'attaches, j'ai vérifié, les deux péniches ne peuvent pas prendre la même place. Dans ce cas-là, il faut que la péniche, qui est actuellement en train d'aménager, aille accoster ailleurs. La longueur des deux ne peut pas passer. Alors, cela signifie que nous pouvons supprimer l'autorisation de la péniche qui est en train d'aménager là-bas. L'été,

les places sont très chères. De nombreux bateaux arrivent et ne trouvent pas de place. Ce sont des questions un peu embêtantes. Il faut débarrasser l'autre.

Franck DAVID : Ce détail a été vu avec VNF, concernant l'autorisation d'apponter. VNF veut développer une structure d'accueil d'autres bateaux en face de la zone portuaire, c'est-à-dire aux environs des locaux VNF actuels, en face de Casino. Elle veut développer une structure d'apponnement supplémentaire pour les bateaux qui arrivent sur Dole.

Je ne sais pas te répondre pour la Spera. Tu parles de cette péniche qui s'appelle la Spera. Sa structure est beaucoup trop haute et elle ne peut plus naviguer, dans l'état actuel de sa structure. Sa coque ne permet pas de passer sous les ponts, donc elle ne peut plus naviguer. Je ne sais pas si c'est démontable ou pas.

M. le Président : C'est démontable.

Franck DAVID : C'est démontable. Je n'ai pas eu l'honneur d'être invité à l'inauguration.

Sévin KAYI : Ils ont quand même l'autorisation. Il faut peut-être déménager le bateau actuel dans un autre endroit.

M. le Président : Merci. Soyez rassurés, VNF a été consulté, bien sûr. Nous regarderons tout cela.

Jean-Claude WAMBST : Monsieur le Président, pour ma part, je voterai évidemment pour ce projet, qui a été porté depuis de nombreuses années. Je m'associe totalement au travail qu'a fait Franck. J'étais persuadé de toujours que c'était un emplacement idéal pour promouvoir le tourisme dans notre territoire. Je n'ai aucun doute sur la possibilité de l'accostage là-bas, puisque les travaux qui ont été faits les années précédentes, ce sont des travaux qui ont été entièrement financés par la ville de Dole. Cette placette, qui était avant un parking, est devenue la future placette de l'office de tourisme. Que ce soit enfin en phase d'arrivage, c'est très bien. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

J'ai simplement pour ma part une réserve, mais le choix a été fait ainsi, sur la capacité ou la fréquence de l'itinérance. Cela peut se faire, évidemment, puisque, cette fois-ci, c'est une péniche, ce n'est plus une barge, qui avait d'autre part le double de cette largeur. Néanmoins, derrière, il faut un pilote, il faut entretenir les moteurs, il faut voyager. Ce n'est pas une mince affaire. Mais sur le fond, je suis heureux que cela se réalise enfin, pour l'ensemble de notre collectivité.

M. le Président : Je vous remercie de ce soutien. Je pense effectivement que c'est une bonne opération. Pour la mobilité de cette péniche, sa capacité de naviguer, cela a été prévu dans les budgets prévisionnels. Il est vrai que cela ne coûte pas très cher, le transport par voie d'eau. Néanmoins, cela dépendra de notre aptitude à mobiliser les forces vives, que ce soit la Région ou le Département. Il est vrai que nous avons un accueil très favorable, ce qui a contribué à engager le Bureau dans cette proposition. Le Vice-Président chargé du tourisme au niveau de la Région est très enthousiaste pour cette péniche. Si nous arrivons à monter les opérations en collaboration entre la grande Région et le Grand Dole, je pense que ce sont des opérations gagnant-gagnant. Ensuite, cela dépendra de notre volonté politique de faire circuler cette péniche.

Y a-t-il d'autres interventions ? Je vous remercie. Nous allons mettre au vote. Je ne vous relis pas la notice qui a été lue de manière exhaustive par Franck. Il a d'ailleurs déjà lu la délibération. Je vous fais grâce de la relecture de la délibération...

Il vous est demandé d'approuver le projet d'acquisition, d'approuver le budget prévisionnel, de m'autoriser à signer l'acte de vente, et d'autoriser à solliciter l'ensemble des partenaires. Vous avez vu que nous avons des soutiens significatifs.

Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 03 : MISSION LOCALE – MODIFICATION DU NOMBRE DE SIÈGES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DOLE

M. le Président : La question suivante concerne la Mission Locale. Suite à l'intégration des cinq communes nouvelles de Nord-Ouest Jura, et compte tenu des statuts de la Mission Locale pour l'Emploi, nous avons donc un siège supplémentaire à l'Espace Jeunes. Il est donc proposé de désigner un représentant supplémentaire, qui siègera tant au Conseil d'Administration qu'à l'Assemblée Générale. J'ai reçu la proposition à la demande de Monsieur TRONCIN. Y a-t-il d'autres

candidats ? Si personne n'y voit d'opposition, ni ne souhaite un vote à bulletin secret, je mets au vote à main levée. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 04 : BUDGET PRIMITIF 2017

M. le Président : Je vais essayer de vous faire une présentation assez synthétique du Budget 2017. Je suis toujours ouvert aux critiques en matière de communication financière, car ce n'est pas un exercice toujours facile.

Je vous rappelle qu'un budget, c'est bien sûr avant tout le vote légal des chapitres. Les chapitres, ce sont les chapitres de la comptabilité publique. C'est le vote sur lequel nous devons nous prononcer, à l'issue de l'examen de cette question. Je vous fais grâce de cette présentation qui me paraît très comptable, et un peu indigeste, puisque c'est par grandes masses. Je vais présenter ensuite par pôles, qui correspondent davantage au côté fonctionnel de notre mairie.

Je vous ai présenté le budget de fonctionnement. Le budget d'investissement, nous sommes sur la même logique : ce sont les chapitres qui sont prévus par le plan comptable de la collectivité publique, et par la comptabilité publique. Par conséquent, nous arrivons sur ces présentations.

Vous voyez que le budget pour cette année s'inscrit à hauteur de :

- 14 770 000 euros pour le budget d'investissement ;
- 39 539 000 euros pour le fonctionnement.

Je vous rappelle également que nous avons des montants relativement importants de matière fiscale, puisque vous savez que la collectivité du Grand Dole collecte des impôts, notamment suite à la réforme de la taxe professionnelle. Depuis que nous sommes passés en taxe professionnelle unique, la collectivité collecte des impôts, qui sont reversés aux communes *via* la distribution de compensation. Voilà pour ce qui concerne la présentation générale.

Budget de fonctionnement

Je vous propose maintenant d'en arriver au budget de fonctionnement par pôles, qui correspondent aux pôles que vous avez davantage l'habitude de connaître, et qui correspondent plus à des directions opérationnelles du Grand Dole, et également à des attributions des élus du Bureau à tel ou tel de ces postes.

Pôle Finances

Le premier pôle concerne les finances, la fiscalité et des dotations. C'est évidemment le plus important, car c'est lui qui collecte toute la fiscalité. Je passe rapidement. J'insisterai sur les modifications qui sont importantes. Je ferai quelques observations.

Sur les recettes de fiscalité, la fiscalité directe locale est quasiment du même montant que l'an dernier. La proposition qui sera faite est de maintenir les taux. Mis à part le fait que nous avons une base étendue, du fait des cinq nouvelles communes, l'actualisation générale des bases fait que nous comptons sur une recette de 16 320 000 euros. En ce qui concerne les fiscalités indirectes, c'est notamment la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises). Nous avons une augmentation non négligeable, qui vient surtout du fait que la CVAE est un impôt qui a connu des fluctuations entre 2014, 2015, 2016 et 2017. Aujourd'hui, je pense que nous sommes sur une année plus récurrente. La CVAE est un impôt que nous avons du mal à anticiper. Le chiffre que nous avons repris est le chiffre réellement encaissé en 2016. Sur les autres remarques, il y a bien sûr la DGF (dotation globale de fonctionnement). Je n'oublierai pas de mentionner la baisse de la dotation globale de fonctionnement, puisque vous savez que c'est une baisse très significative, à laquelle nous devons faire face.

Cela nous fait des recettes de 25 400 000 euros.

En ce qui concerne les dépenses, les grosses dépenses sont les attributions de compensation. Ce sont donc les impôts que nous collectons pour les communes et que nous reversons, sous déduction des charges transférées, approuvées par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées). Je vous rappelle également une précision importante. Nous avons changé de mode de comptabilité courant 2016. Nous étions partis sur une attribution de compensation de 8 970 000 euros. Cette année, nous passons à 9 671 000 euros. Cela vient exclusivement du fait que, jusqu'à début 2016, les frais de mutualisation, qui étaient intégrés dans la CLECT depuis l'origine jusqu'à 2016, ont été ressortis de la CLECT, pour être réaffectés par des conventions à chacune des communes, notamment la commune de Dole, qui est la plus grosse commune avec laquelle nous mutualisons. Ils sont donc ressortis chapitre par chapitre. Cela permet d'avoir des frais de personnel – c'est là le gros morceau de la mutualisation – réaffectés à leurs postes réels, tant pour le budget de la Ville de Dole, puisque c'est le plus gros mutualisateur, que pour le budget du Grand Dole. Sinon les autres postes sont pratiquement sans variation, que ce soit le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources), que nous reversons, qui est stabilisé à 1 615 000 euros, ou le SDIS, qui est aussi constant, sous l'observation que nous prenons bien sûr

à charge les cinq nouvelles communes. Nous avons une augmentation des frais financiers, ils passent à 395 000 euros. Le reste, je le passe sous silence.

Pôle Administration générale

Le deuxième pôle est le pôle de l'Administration générale. Là aussi, cela mérite une explication, qui est liée à la mutualisation. Sur les autres postes, il n'y a pas de variation significative à signaler. Je signale simplement ces deux lignes de mutualisation. Dans la mutualisation, il y a deux phénomènes, il y a la masse salariale, et il y a des frais de fonctionnement. Dans les frais de fonctionnement, je vais citer, par exemple, les lignes téléphoniques, les photocopieurs, certains frais de fonctionnement du service informatique. Comme les frais de fonctionnement sont très éclatés dans tous les services, et pour éviter d'éclater tous ces frais qui demanderaient une comptabilisation très lourde pour une information relativement modeste, nous avons choisi de regrouper toutes ces mutualisations, que ce soit en charges générales ou en produits, donc ce qui est refacturé essentiellement à la Ville de Dole, pour les passer en une seule ligne au niveau de ce poste Administration générale. Cela signifie que le Grand Dole supporte 76 600 euros de charges de fonctionnement, payées par la Ville de Dole et refacturées au Grand Dole, en fonction des règles de mutualisation. Inversement, le Grand Dole facture 212 500 euros sur l'ensemble des frais contractés par le Grand Dole pour le compte de la mutualisation. La masse salariale, quant à elle, est facturée en fonction des pôles. 15 300 euros, ce sont des personnels de la Ville de Dole dont la partie de temps est attribuée à notre administration générale du Grand Dole. Inversement, nous avons du personnel du Grand Dole qui est facturé à la Ville de Dole, pour 128 600 euros. La Ville de Dole intègre cette masse salariale dans sa contribution de masse salariale. Cela nous permet d'avoir une réalité des coûts en matière de masse salariale notamment, avec la petite parenthèse que j'ai faite sur les charges générales. Nous avons donc des budgets de 869 000 euros, contre 843 000 euros, et 341 000 euros de recettes, du fait que je viens de vous exposer.

Pôle Moyens et Ressources

Sur le pôle Moyens et Ressources, les ressources humaines, c'est l'ensemble du fonctionnement des ressources humaines, hors masse salariale. Les recettes proviennent des remboursements d'assurance, que nous avons, notamment pour les maladies. Dans ces 372 000 euros, il y a les frais de formation, les indemnités des élus, l'ensemble des frais inhérents à ce pôle.

La DSI, 313 000 euros, c'est l'ensemble des systèmes d'information.

Les moyens généraux : dans les recettes, signalons simplement le montant le plus significatif, qui est l'allocation que nous faisons pour Idéal standard. Au total, nous avons donc 2 192 000 euros de charges, pour 813 000 euros de recettes.

Pôle Actions sociales

Le pôle Action sociale porte essentiellement sur la Politique de la Ville. C'est la partie prise en charge par le Grand Dole, plus les frais de personnel, qui apparaissent ici, qui n'étaient pas mentionnés avant. La mutualisation est refacturée ici, puisque nous avons un certain nombre de personnels qui travaillent pour le Grand Dole. Ils sont refacturés par ce biais. La charge nette est égale environ à 80 000 euros.

Pôle Actions éducatives

Le pôle Actions éducatives et bien sûr le pôle le plus significatif. Il concerne essentiellement l'enfance et la jeunesse. Ce sont des reconductions de fonctionnement. Les recettes sont les comptes familles que nous enregistrons, pour 1 300 000 euros. Ce sont également toutes les subventions, en provenance de la CAF, de la MSA, etc., qui nous aident à faire tourner le service. Nous avons les prises en charge des repas de La Grande Table pour 225 000 euros. Une ligne disparaîtra à partir du 1^{er} septembre 2017 : pour la petite enfance, une pratique avait été mise en place antérieurement. Nous l'avons poursuivie, mais nous allons la cesser. Il s'agissait de regrouper la facturation aux familles. Le Grand Dole facturait pour le compte, notamment, de la Ville de Dole, tout ce qui concernait les repas et les crèches. Nous servions simplement de boîte aux lettres. C'est pour cette raison que nous avons les recettes et les dépenses. Nous avons décidé de changer le mode de facturation à compter du 1^{er} septembre 2017. C'est pour cette raison que le montant baisse déjà cette année. Cela permettra, nous l'espérons, d'avoir un meilleur moyen de recouvrement auprès des familles, qui sera assuré par la Direction des services fiscaux. Le budget est donc de 5 936 000 euros, avec 2 900 000 euros en recettes.

Pôle Sports

Le pôle sports est un pôle qui prend de l'ampleur, avec notamment les prises en charge des piscines, que ce soit Barberousse, Léo Lagrange ou l'Aquaparc. Nous avons également désormais en charge l'entretien du gymnase Ernest Gagnoux. Le golf de Parcey, c'est le respect de la DSP, qui avait tendance à diminuer conformément aux conventions qui ont été signées. Les subventions aux associations sont en augmentation. Un effort avait déjà été consenti au BS. Il n'apparaît pas ici, puisque nous comparons par rapport au BP. Nous avons choisi de proposer une participation aux clubs, qui ont un échelon national, essentiellement, au niveau du territoire. Ces clubs importants irriguent bien sûr l'ensemble des communes du Grand Dole. Les frais de mutualisation s'équilibrent

quasiment entre dépenses et recettes. Le budget total est donc de 1 289 000 euros de dépenses, pour 576 000 euros de recettes.

Pôle Actions culturelles

L'action culturelle concerne essentiellement nos médiathèques. Nous avons des ajustements réalisés. Il y avait des opérations spécifiques en 2016, qui ne sont pas reconduites, notamment les opérations en matière de lecture publique, qui sont faites tous les deux ans. Nous les retrouverons donc en 2018. Cela explique cette baisse. La lecture publique est en légère baisse, liée également à des événementielles réduites, en contrepartie de quoi, les recettes baissent également. Globalement, l'effort de la collectivité reste au même niveau. La vie associative, c'est la participation à différentes associations, qui sont financées par ce biais. Au total, nous avons un budget de 1 353 000 euros, contre 138 000 euros, donc 1 200 000 euros en net, en légère diminution par rapport à l'exercice précédent.

Pôle Environnement

Le pôle Environnement est le poste le plus significatif en termes de volume, puisque nous avons à la fois le transport et la mobilité. Le transport est ramené de 5 250 000 euros à 4 612 000 euros. Ce sont d'une part les contrats transporteurs, c'est-à-dire l'ensemble des transports réalisés par le Conseil Départemental ou ses sous-traitants, pour le compte du Grand Dole, qui ont été renégociés dans la DSP du Département. Nous avons bénéficié de cette baisse, les prestations étant quasiment les mêmes. Dans les transports scolaires, dans les recettes, nous avons les recettes de transport qui proviennent du Conseil Départemental. Elles se décomposent en deux niveaux. Sur les 1 786 000 euros, environ 800 000 euros proviennent de la dotation globale de décentralisation, dont bénéficiait le Département pour les transports, concernant notre territoire. Ils nous ont été reversés quand nous avons récupéré la compétence. D'autre part, 1 million d'euros correspond aux facturations que le Grand Dole fait au Département pour les transports des élèves des collèges. D'une part, le Département fait des prestations pour notre compte que nous payons ici, et inversement, nous faisons des prestations pour le compte du Département, qui sont facturées ici. Au total, nous avons donc cette balance.

Sur les charges de fonctionnement, la DSP, bien sûr, est ramenée de 4 400 000 euros à 4 700 000 euros pour 2017, en année pleine, sachant qu'en 2016, nous avons déjà anticipé certaines baisses qui avaient été négociées les années précédentes. Le VT (versement transport) reste quasiment stable, à hauteur de 1 300 000 euros. Nous avons donc un budget, qui était d'environ 2 200 000 euros, qui passe à 1 600 000 euros en net.

Pour l'environnement, vous avez nos dépenses de fonctionnement pour le service des milieux naturels, Natura 2000, et toute la politique sur le climat. Nous avons les charges de fonctionnement sur les ordures ménagères, notamment les déchets verts. Nous avons la contribution au SICTOM, et la taxe sur les ordures ménagères, qui est pressentie à 4 920 000 euros, qui tiennent compte de l'extension de notre périmètre. Le budget total est quasiment stable, à hauteur de 4 875 000 euros, avec des recettes également stables, à hauteur de 5 millions d'euros. Nous n'avons pas de modification structurelle sur ce poste, mais je ne doute pas que vous y viendrez à travers les questions. L'ensemble du budget de ce pôle se termine par une enveloppe budgétaire de 9 500 000 euros, avec 8 100 000 euros de recettes.

Pôle Attractivité et Aménagement du territoire

Le pôle Attractivité et Aménagement du territoire regroupe l'ensemble des subventions versées en matière de développement économique, dont, notamment, la participation à l'aéroport, pour 120 000 euros, la participation à l'APRISTHY, l'AFHYAC, l'Espace Jeunes, etc., soit l'ensemble des subventions qui sont quasiment toutes reconduites. Sur le développement touristique, il y a une particularité : 250 000 euros correspondent à la participation que nous versons à la SPL (Société Publique Locale). Cela avait été présenté. Nous reconduisons les 200 000 euros, qui sont ciblés vers la fonction touristique, c'est-à-dire la contribution que nous faisons à l'office du tourisme préalablement, auxquels se rajoutent 50 000 euros pour le fonctionnement de DOLEXPO. Nous avons les gens du voyage, pour 64 800 euros de dépenses et 8 000 euros de recettes. Nous avons intégré dans ce nouveau budget 2017, le fait que nous avons mis en DSP la gestion de l'accueil des gens du voyage d'Authume, qui gère également le terrain de Choisey. Quelques dépenses en matière d'urbanisme sont liées notamment à tout ce que nous mettons en place pour le PLUI, la localisation des réunions, et différents consultants qui ne sont pas intégrés directement dans le PLUI. Cela fait un total de 1 446 000 euros, contre 74 000 euros de recettes.

Pôle Services techniques

Le pôle Services techniques est un pôle essentiellement mutualisé avec la Ville de Dole. Nous en avons une très faible partie. La partie la plus importante est la maîtrise d'énergie des bâtiments que nous gérons, notamment la piscine. Nous sommes dans une évaluation à hauteur de 500 000 euros. La masse salariale est la quote-part des masses salariales que nous prenons à notre charge. Nous avons donc un budget de 1 131 000 euros, contre 1 269 000 euros pour l'exercice précédent.

Nous avons un total de 37 millions d'euros de dépenses, auxquelles nous rajoutons les dépenses d'ordre, à hauteur de 1 745 000 euros. Nous arrivons donc à nos 39 millions d'euros de budget, sur lequel nous devons délibérer.

Masse salariale

Je ferai un focus sur la masse salariale, puisque les enjeux sont importants : en ce qui concerne la masse salariale du Grand Dole à proprement parler, nous étions à 8 263 000 euros en 2016. En 2017, avec la nouvelle affectation de la mutualisation, qui est bien affectée par nature, vous avez tous les postes, poste pour poste, mais sont intégrés maintenant les 206 000 euros de mutualisation. Ils ont été rajoutés dans les présentations que je vous ai faites à chacun des pôles. En contrepartie, 654 000 euros sont refacturés à la Ville de Dole, donc du personnel Grand Dole travaillant pour la Ville de Dole. En net, nous sommes passés de 8 263 000 euros à 8 329 000 euros. Nous sommes donc sur une croissance pressentie de 0,8 % sur l'ensemble de cette masse salariale.

Pour votre information et pour avoir une vision d'ensemble, c'est un focus qui ne concerne pas tout le monde, néanmoins, la mutualisation avec la ville de Dole étant très forte, il paraissait intéressant de présenter cette ventilation, en intégrant l'ensemble des postes, et en comparant le cumul Dole et Grand Dole sur l'ensemble des postes. Sur l'ensemble des deux structures, nous sommes sur une enveloppe budgétaire de 23 158 000 euros, avec une croissance de 0,55 %.

Budget d'investissement

Sur les investissements, ce n'est pas très lisible, je m'en excuse. Vous avez les dossiers dans votre dossier. J'ai voulu, pour être le plus transparent possible, rappeler les montants qui sont en report. Cela permet de voir où nous en sommes. Nous sommes sur une enveloppe budgétaire en dépenses de 13 millions d'euros de budget. Les parts importantes, vous les connaissez, c'est bien sûr le complexe Aquaparc et sportif, nous intégrons 3 100 000 euros pour cette première tranche.

Pour la piscine, 333 000 euros, l'essentiel est la couverture thermique du bassin principal, sur laquelle nous avons délibéré précédemment.

Sur l'Expo, nous avons inclus une dépense de 900 000 euros, pour pouvoir modulariser au mieux cet équipement, et notamment pour pouvoir prévoir un chauffage du premier hall, appelé le hall A, avec des cloisons mobiles. Je vous rappelle que le hall A fait 6 000 mètres carrés. Nous pourrions le louer, pour 1 000, 2 000, 3 000, 4 000, 6 000 mètres carrés, à la demande. Cela donnera de la souplesse d'exploitation, et donc une attractivité plus forte. Nous avons réinscrit l'ensemble des montants en débit, pour 560 000 euros. Nous avons dit que nous nous engageons sur ce financement, pour que nous puissions démarrer le projet qui a été présenté récemment à l'ensemble des maires. C'est un projet évidemment structurant pour notre secteur. Sur le reste, je passe.

Il y a des investissements reconduits d'année en année. Nous avons l'aide à la pierre, qui est un acte important. Nous avons 1 527 000 euros de ressources, pour 1 800 000 euros de prévus, c'est tout ce qui est l'aide à la pierre piloté par Jean-Claude LAB.

Nous avons l'aire des gens du voyage, pour 215 000 euros, pour finir de boucler l'opération d'Authume. Il fallait mettre Authume dans un état correct, pour pouvoir le confier à la DSP, et être le plus vigilant possible, la détérioration coûtant fort cher aux collectivités – vous le savez.

Nous avons aussi les ALSH. Vous savez que nous avons une politique un peu récurrente tous les ans. Nous modernisons les différents centres d'accueil. Nous avons prévu une enveloppe de 661 000 euros cette année. L'année dernière, nous avons fait Pointelin. Cette année, il y aura Sampans, Wilson, Tavaux, le CE Solvay. Une enveloppe est prévue pour faire face à ces besoins.

L'environnement, pour 606 000 euros, ce sont toutes les politiques que nous avons, notamment en matière de trame verte et de trame bleue, avec les recettes en regard.

Concernant les points d'apports volontaires, pour 400 000 euros, nous renouvelons l'inscription cette année.

La péniche, nous l'avons évoquée.

Pour le reste, il y a une grosse enveloppe pour le PLUI, qui concerne notamment les subventions que nous avons pour pouvoir mettre en place ce PLUI comme prévu d'ici fin 2019. Nous avons également prévu une enveloppe de 200 000 euros, qui n'est pas ciblée. Le Département, qui avait une politique d'aide à l'immobilier d'entreprise ne peut plus assumer cette fonction. Cette fonction arrive directement à la charge des agglomérations. Nous n'avons évidemment pas de recettes en regard, mais je pense que nous devons être prêts à faire face et à accompagner des projets qui pourraient intervenir sur le territoire, et certains interviendront cette année, mais nous ne savons pas encore selon quelles modalités et pour quels montants. Nous aurons certainement l'occasion d'y revenir en cours d'année, si le besoin s'en faisait sentir.

Nous avons également l'inscription de la station hydrogène, qui sera développée dans une des questions à l'ordre du jour. Ce sont les inscriptions budgétaires. À ce jour, le projet n'est pas démarré. Nous avons encore un certain nombre de points à valider avant de démarrer, mais cela reste dans notre politique, que vous connaissez, les uns et les autres.

Il y a le fonds de prêt d'honneur de 50 000 euros. C'est une reconduction. D'année en année, nous avons dit que nous constituons un fonds de prêt d'honneur pour notre territoire. Nous nous sommes engagés, sur l'ensemble du mandat, à affecter 50 000 euros par an.

Nous finissons de souscrire au capital des SPL – les deux SPL. Cela avait été prévu comme cela. Nous avons libéré le capital pour moitié, la première année, et pour l'autre moitié, la seconde année.

Par conséquent, nous avons 13 millions d'euros de dépenses budgétées, pour 4,6 millions d'euros de recettes en matière de subventions attendues sur cet exercice.

Pour terminer, une présentation analytique : c'est une présentation relativement synthétique, mais qui vous permet de comprendre l'équilibre d'ensemble du budget. N'essayez pas de recouper les chiffres, car c'est compliqué. Vous retrouverez les masses et les soldes, en revanche, c'est une présentation plus opérationnelle. C'est celle qui nous sert en cours d'année, pour suivre nos tableaux de bord et nos tableaux d'avancement.

Nous avons donc une fiscalité brute de 27 809 000 euros. C'est celle qui est pressentie et que je viens de vous présenter. Quand nous tenons compte des reversements, du FNGIR, etc., la fiscalité nette est seulement, entre guillemets, de 16 362 000 euros. Se rajoute notre DGF, 3 270 000 euros. J'ai déjà insisté sur cette baisse. Les autres recettes s'élèvent à 6 095 000 euros. Nous avons une enveloppe de dépenses de 25 727 000 euros.

Nos charges de fonctionnement réelles sont de 24 422 000 euros. Ce sont essentiellement la masse salariale, pour 8 millions d'euros, et les autres charges, pour 16 millions d'euros. Cela nous permet de dégager un autofinancement brut de 1 305 000 euros. Cet autofinancement brut nous permet de financer nos annuités d'emprunt, de dégager un autofinancement de 256 000 euros. Nous comptons sur un FCTVA de 1 million d'euros, ce qui nous permet de dégager un autofinancement net de 1 256 000 euros. Compte tenu des subventions et cessions attendues, nous avons mis en place un emprunt de 8 400 000 euros, pour arriver à notre total d'investissement de 13 056 000 euros.

C'est une synthèse de ce budget.

Budget annexe

S'agissant du budget annexe, nous avons les zones d'activités. C'est le seul budget annexe que nous avons. Il gère dorénavant les zones d'activités et le CAN (Centre d'Activités Nouvelles). L'année 2017 est particulière, puisque nous intégrons toutes les zones d'activité du Grand Dole, toutes celles sur lesquelles nous avons délibéré. Selon le même schéma, vous avez la présentation du budget, à hauteur de 866 000 euros en fonctionnement et 180 000 euros en investissement, sous forme de la balance légale. La partie plus analytique et plus synthétique est également présentée. Les recettes de fonctionnement propre de 2017 sont prévues à hauteur de 840 000 euros, qui sont constitués du loyer du CAN pour 120 000 euros, nous avons des cessions prévues pour 527 000 euros sur les anciennes zones, Foucherans et Saint-Aubin, et 193 000 euros sur des nouvelles zones. Les dépenses de fonctionnement sont à hauteur de 778 000 euros. Il s'agit notamment de l'entretien du CAN. Ce sont les dépenses récurrentes. Ce sont également les dépenses d'investissement, que nous avons pressenties sur Foucherans, Saint-Aubin, et Choisey – que je n'oublie pas –, et les nouvelles zones, à la fois Choisey et les Epenottes. Ce sont des terrains, je vous le rappelle, qui sont revenus dans le giron du Grand Dole, sur lesquels nous devons finaliser quelques aménagements, pour pouvoir les rendre négociables plus facilement, et pouvoir les céder.

Merci de votre attention. Je m'excuse, c'est toujours un peu indigeste. Bien sûr, la Commission s'est penchée sur ce budget. Vous avez eu les documents. J'espère que cela a été suffisamment clair. Je suis bien sûr à votre disposition pour y répondre, autant que faire se peut. Je vous écoute.

Gérard FUMEY : D'une manière générale, l'an dernier, je vous l'avais déjà demandé, au lieu de nous mettre le BP de l'année précédente, de nous mettre plutôt les chiffres du CA, pour que nous puissions comparer action par action, chapitre par chapitre, les écarts d'une année sur l'autre, par rapport à certains domaines. Par conséquent, une nouvelle fois, Monsieur le Président, je vous demande si c'est possible. Les comptes s'arrêtent au 31 décembre, nous devrions être en capacité de pouvoir mettre le CA, ou, tout au moins, les dépenses qui ont été réalisées en face de chaque ligne. C'est le premier point.

Vous avez déjà répondu à un certain nombre de mes interrogations. En revanche, en page 12, je n'ai pas trouvé – c'est peut-être normal – de ligne de mutualisation sur les finances, fiscalité et dotations, alors que nous avons des personnes dans ces services.

M. le Président : Dans ce pôle, tous les éléments relatifs aux ressources humaines sont dans le pôle Moyens Ressources. Il y a une masse salariale de 1 052 000 euros. C'est dans ce pôle que se trouve le personnel des ressources humaines et de la comptabilité.

Gérard FUMEY : J'entends. À la page 13, vous nous annoncez au niveau des ACTP que, pour la ville de Dole, 546 000 euros seront retenus au titre de 2017. Quand je fais le compte de l'ensemble des recettes attendues par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sur les lignes mutualisation, je trouve 584 000 euros.

M. le Président : Je pense qu'il y a peut-être Tavaux et Champvans.

Gérard FUMEY : Je ne sais pas, c'est peut-être possible.

M. le Président : Honnêtement, sur 40 000 euros, je n'ai pas la réponse ici. Je vais noter, pour que le Directeur des Services puisse répondre.

Gérard FUMEY : À la page 19, est-il sous-entendu que le Grand Dole ne participe plus du tout à Cirque et Fanfares, y compris en termes de mise à disposition de personnel ?

M. le Président : Pour l'instant, ce n'est pas prévu. Des arbitrages ont été effectués. La Ville de Dole a préféré ne pas nous solliciter là-dessus, sachant que la Ville de Dole, en coopération avec le Grand Dole, a sollicité pour le Marathon Pasteur et surtout pour le Tour de France. Des choix ont été opérés et proposés entre la Ville de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. En revanche, en termes de personnel, les services techniques sont mutualisés pour l'essentiel, mais si une assistance particulière est requise, nous n'allons évidemment pas la refuser.

Gérard FUMEY : Une question qui fâche : la question 22, sur le SICTOM. La prestation demandée par le SICTOM s'élève à 4 000 050 euros, plus 324 500 euros de charges de fonctionnement. Qu'incluons-nous dans les 324 500 euros ? Les recettes s'élèvent à 4 920 000 euros, soit un delta d'environ 600 000 euros. Nous respectons les 15 % réglementaires entre les recettes et les dépenses, que l'État nous autorise.

M. le Président : Il est vrai que les 324 500 euros sont quelque peu sous-évalués. Je m'en excuse, car nous n'avons pas une ventilation très précise. Il s'agit essentiellement du traitement des déchets verts, qui sont pris en charge par le Grand Dole, sachant que, néanmoins, dans la masse salariale, il y a du personnel qui s'occupe aussi de la gestion des ordures ménagères, pour partie, qui devrait être ventilé ici. Il est vrai que nous avons quelque peu sous-évalué. Je m'en excuse.

Gérard FUMEY : De mémoire, lors du Tribunal administratif, dans les éléments que vous aviez fournis pour justifier ces écarts, il y avait des charges de la Ville de Dole pour l'entretien des bacs à déchets verts, pour l'entretien d'un certain nombre de choses. Je vous ai écrit, en date du 17 novembre 2016, j'attends toujours une réponse, en vous sollicitant, puisque la commune de Brevans nettoie aussi autour de ces bacs. Nous savons très bien qu'il reste toujours des choses à nettoyer. Si vous devez le faire pour la Ville de Dole, je vous demande de le faire pour l'ensemble des communes du Grand Dole.

M. le Président : Je veux bien que nous continuions la polémique vaine.

Gérard FUMEY : Ce n'est pas de la polémique. C'est du traitement égal pour tous.

M. le Président : Je ne veux pas répondre à des demandes qui n'ont pas de sens. Je te dis simplement qu'aucune charge de nettoyage de la Ville de Dole n'est prise en charge par le Grand Dole.

Gérard FUMEY : Alors pourquoi l'avez-vous présenté au Tribunal administratif ? J'ai le dossier du Tribunal administratif.

M. le Président : Je n'en doute pas. Ce qui me surprend, c'est que le Tribunal administratif, aussi vigilant qu'il est, n'ait pas sauté au plafond si jamais il avait su cette thèse. Le problème est qu'il y a des frais mutualisés. Il y a du personnel qui est mutualisé. Lydie PALMER, quand elle travaille pour les ordures ménagères, elle est dans ces 280 000 euros. C'est essentiellement de la mutualisation. N'essayez pas de trouver... Il n'y a pas une facture de 67 000 euros. J'ai appris cela dans le journal ce matin. J'ai de bonnes lectures, tu vois. Je ne veux pas répondre à ton courrier, dont tu sais que c'est faux. Si c'est uniquement pour rentrer dans la polémique, je n'ai pas de temps à perdre avec cela.

Gérard FUMEY : Ce n'est pas faux, c'est ce que m'a transmis le Tribunal administratif, dans les pièces.

M. le Président : Tu referas une action au Tribunal administratif, pour voir si, vraiment, il y a une erreur grossière. Cela ne rime à rien de tourner en rond comme cela. Cet écart est là. Il est affiché. Il est connu. Il a été expliqué. Il a été validé par le Tribunal. La Cour des Comptes est en train de faire des contrôles. Vous êtes au courant, j'imagine. La Cour des Comptes, si, vraiment, elle trouve des anomalies grossières, elle ne manquera pas de les faire ressortir. Pour l'instant, les contacts que nous avons ne sont pas dans ce sens-là. Ils trouvent que, justement, les efforts de mutualisation qui ont été réalisés sont plutôt bien faits. C'est ce qu'on nous remonte, mais peut-être que, toi, tu as des informations plus particulières. Je n'en sais rien. Je ne veux pas faire de polémique stupide comme cela.

Gérard FUMEY : Je ne te parle pas de la mutualisation, mais des ordures ménagères.

M. le Président : Nous sommes sous contrôle. C'est de la comptabilité publique. Nous ne faisons pas cela en catimini. Si tu as l'impression que le Grand Dole paie pour le compte de Dole des nettoyages, la Cour des Comptes ne manquera pas de le voir.

Gérard FUMEY : Ce n'est pas moi qui les ai fournis, c'est vous qui les avez fournis au Tribunal administratif.

M. le Président : Relis bien les notes, tu verras que ce sont des charges globales.

Gérard FUMEY : Il est écrit « charges d'entretien de la Ville de Dole ».

M. le Président : Par exemple, dans les 4 875 000 euros, il n'y a pas une simple quote-part du Directeur Général. Le Directeur Général travaille aussi pour cela. Il y a bien une quote-part de frais généraux, comme dans n'importe quelle entreprise.

Gérard FUMEY : Il est dans la mutualisation.

M. le Président : Réattaque le procès si tu veux. Cela ne rime pas à grand-chose de partir sur des chiffres qu'on envoie dans la nature.

Gérard FUMEY : Je voulais aborder un dernier point. Hier, il y avait une manifestation au DOLEXPO. Des tarifs ont-ils été mis en place dans le cadre de la location ? Il ne me semble pas que nous ayons voté des tarifs.

M. le Président : C'est la SPL qui a proposé des tarifs. Elle est en train de négocier.

Gérard FUMEY : Ce serait bien que nous ayons un retour, que la SPL nous informe d'un certain nombre d'éléments.

M. le Président : Oui, des informations sont prévues. De manière très évidente, la SPL a, pour l'instant, une tarification relativement souple, que nous avons vue de manière très logique. Nous avons besoin de faire connaître ces équipements. Il y a un tarif théorique et nous essayons de négocier au fur et à mesure, pour ne pas perdre d'affaires et faire connaître au maximum cet équipement. Il y aura un rapport. Tu auras toutes les informations nécessaires, comme la loi le prévoit.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Avant, je réponds à la question. Le problème est un peu juridique sur ces comparaisons. Aujourd'hui, nous votons le budget 2017, pour être informés par rapport à la décision que nous avons prise en 2016. Le compte administratif 2016, tu sais bien qu'il n'est pas arrêté. Il ne sera pas approuvé avant le mois de juin. Il est donc embêtant de communiquer sur des chiffres qui ne sont pas certains. Comme je sais que de très nombreuses personnes sont très pointilleuses – je me réjouis que la technique comptable devienne un atout majeur du Grand Dole –, je ne voudrais surtout pas afficher des chiffres qui ne soient pas certains. Je préfère donc attendre. Je suis désolé, mais je ne présenterai jamais le CA 2016. Le moindre chiffre est interprété de manière tendancieuse. Je préfère faire une communication légale et uniquement légale.

Jean-Marie SERMIER : Je suis désolé de l'intervention que je vais faire, car j'imagine que cela va embêter un certain nombre de collègues, mais on ne peut pas laisser dire des contre-vérités sur les ordures ménagères. Je sais qu'un certain nombre entretient une polémique grossière sur des faux

chiffres, sur des fausses idées, sur des mots qui, d'ailleurs, sont faits pour piquer l'opinion, pour faire mal aux élus. On a parlé sur une fameuse carte postale de « surfacturation ». C'est le terme, avec les noms des élus. Il est vrai qu'il vaut mieux s'attaquer à ceux qui sont devant qu'à ceux qui sont derrière.

Je rappelle très clairement que la différence entre la recette de la taxe des ordures ménagères, moins la facture du SICTOM, ce n'est pas un boni. Cette différence sert à payer un certain nombre de prestations, que ce soient les déchets verts, l'ensemble de la réflexion mise au niveau de la Communauté d'Agglomération pour assurer ce travail. Cela a été chiffré. Monsieur PRAT est allé au Tribunal administratif. Nous avons apporté tous les éléments. Le Tribunal administratif a rejeté la demande de Monsieur PRAT. Monsieur PRAT et ceux qui l'ont soutenu ont perdu. Monsieur PRAT a perdu. À un moment donné, il faut arrêter de faire croire les choses.

Dans l'explication de notre avocat et l'explication qui a été reprise par le Président du Tribunal, les 67 000 euros, cela n'a jamais été les autres communes que la commune de Dole qui les a payés. Simplement, ils sont pris en compte dans la charge. Notre avocat l'a bien expliqué. C'est une charge, qui est financée par la Ville de Dole, pour les problèmes liés à la Ville de Dole.

Nous pourrions d'ailleurs en discuter longuement. La place Nationale et la place Collégiale appartiennent-elles uniquement à la ville de Dole quand 30 000 touristes viennent régulièrement l'été ? À un moment donné, il faut se poser ces questions-là. Nous ne nous les sommes pas posées. Nous avons considéré que c'était à la ville de le faire et nous les avons prises en charge. À aucun moment – vous pouvez relire en long, en large, en travers les mémoires –, il n'a été fait mention d'un quelconque financement de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sur ces 67 000 euros. C'est faux, c'est mensonger. Ceux qui tiennent ce discours sont des personnes qui désinforment.

Je rappelle, parce que vous nous reprochez depuis longtemps, mais tous les collègues le savent – je suis obligé de le faire pour que ce soit inscrit dans le compte rendu, pour rappeler les faits quand on nous lira dans quelques années –, que cette différence était exactement la même du temps où vous étiez en place. Quand vous avez voté en 2009, il y avait 1 082 000 euros d'excédent, puis 133 000 euros, puis 782 000 euros l'année suivante, puis 853 000 euros l'année d'après, puis 905 000 euros l'année suivante, pour finir à 1 000 022 euros la dernière année que vous avez gérée. Cela fait un excédent sur les six années que vous avez gérées de 4 779 703 euros, soit 800 000 euros par an.

Vous avez exactement eu la même différence que la nôtre, sauf que nous, à partir de l'année dernière, parce que nous nous sommes rendu compte de cette différence, nous avons mis 400 000 euros dans le crédit d'investissement, pour pouvoir assurer les points d'apport volontaire. Ce ne sont pas les points d'apport volontaire de la Ville, ce sont les points d'apport volontaire de la Ville et de toutes les communes qui ont un intérêt et un attrait sur les points d'apport volontaire. Vous savez qu'aujourd'hui, un point d'apport volontaire, c'est entre 20 000 et 30 000 euros, qu'il y en a sur la Ville une douzaine, qu'il y en a en attente sur les autres communes bien autant. Il y a donc entre 700 000 et 800 000 euros d'attente de financement des points d'apport volontaire sur les ordures ménagères. Les 400 000 euros n'ont pas tous été consommés. Ce n'est pas la première fois. Vous êtes un certain nombre d'élus très chevronnés et avec de l'expérience. Vous savez bien que, quand on inscrit une somme au budget, elle n'est nécessairement consommée entièrement la première année, surtout quand le SICTOM a passé son temps à essayer de ne pas mettre en place des points d'apport volontaire, pour lesquels nous souhaitons qu'il soit investi. Aujourd'hui, nous allons continuer à investir. Je ne doute pas que Patrick SAUTREY, avec qui nous avons eu une longue discussion sur cette affaire, puisse maintenant, sous la houlette de Cyriel également, travailler sur ce développement des points d'apport volontaire, à Dole ou ailleurs. Par conséquent, aujourd'hui, nous avons les 400 000 euros. Je pense qu'il faudra remettre de l'investissement à nouveau pour d'autres points d'apport volontaire.

Vous nous faites le procès d'avoir un excédent trop fort, alors que notre excédent est moins élevé que le vôtre, alors que le Tribunal vous a donné tort, alors que la Cour des Comptes est en train de nous donner raison. Vous nous dites que nous surfacturons, alors que les seuls qui ont baissé significativement les ordures ménagères, c'est nous, l'année dernière.

M. le Président : Y a-t-il d'autres sujets, le budget n'étant pas constitué que des ordures ménagères ? S'il n'y a que cela, nous ferons un budget spécial.

Ako HAMDAROU : J'ai deux questions.

Sur l'action culturelle, tout d'abord, sur Cirque et Fanfares, je ne mets pas en cause la discussion qui a eu lieu avec la Ville de Dole ou les arbitrages qui ont été effectués. Simplement, je voudrais comprendre pourquoi. Apparemment, Cirque et Fanfares n'est pas abandonné. D'après ce que j'ai compris, ce sera repris les années suivantes.

M. le Président : Oui, il n'y a pas de choix. Honnêtement, c'est davantage un choix d'opportunité que de stratégie à long terme.

Ako HAMDAOUI : J'ai bien compris les arbitrages. Je voudrais comprendre l'échange. 50 000 euros étaient versés à Cirque et Fanfares. Je souhaite que l'Agglomération soutienne Cirque et Fanfares et les événements importants qui se déroulent sur le territoire. Il n'y a pas de remise en question sur ce point, c'est simplement pour comprendre comme cela s'est passé en termes d'arbitrage.

Ma deuxième question concerne les 400 000 euros des points d'apport volontaire. Je crois que personne ici n'est contre les points d'apport volontaire. Je pense que tout le monde est favorable à développer les points d'apport volontaire. Simplement, sur l'inscription des 400 000 euros, nous avons déjà inscrit 400 000 euros, je voulais savoir, premièrement, s'il y avait des reports ou si nous avons tout consommé les années précédentes, et puis, pourquoi ce chiffre de 400 000, pourquoi pas 300 000 ou 500 000. Sur quoi s'est-on basé pour établir la hauteur de ces 400 000 euros ?

M. le Président : Une première réponse, sur l'investissement, j'ai fait preuve de pédagogie, en remontant les reports, de manière à voir exactement ce qui est fait ou pas fait. C'est la réponse. J'essaie d'être transparent. Je rappellerai accessoirement que la transparence est toujours très coûteuse. Le budget 2015, si je n'avais pas fait apparaître le SICTOM, comme je le fais présenter de manière très claire, avant, c'était noyé dans une masse, c'était moins apparent, c'est depuis ce temps-là que la polémique est partie. Cela me fait toujours sourire, mais cela ne changera pas ma volonté d'être transparent. Néanmoins, cela signifie que ta réponse est là, sachant qu'il n'y a pas eu d'engagements avant la fin de l'année 2016. Nous n'avons donc pas reporté. Nous n'avons pas le droit de reporter des dépenses inscrites s'il n'y a pas un début d'exécution. Comme les sommes ne sont pas identifiées, nous n'avons pas reporté le solde, mais il y a eu des dépenses de PAV en 2016. Nous les examinerons au moment du compte administratif.

Nous avons inscrit un montant en BP 2015. Sur ce montant – 400 000 euros si je me souviens bien –, nous avons réalisé un certain nombre de dépenses. Je n'ai pas le chiffre exact, puisqu'il n'est pas arrêté. C'est de l'ordre de 50 000, 60 000 euros. Ces dépenses ont été réalisées, mais comme ce sont des engagements ponctuels, nous n'avons pas reporté 350 000 euros. Nous n'avons pas le droit de reporter la différence, car ce n'est pas un projet unique. Quand nous construisons un immeuble, nous avons le droit de reporter, mais pas pour ces dépenses. Par conséquent, nous n'avons pas reporté de dépenses. Nous avons réinscrit 400 000 euros.

Ako HAMDAOUI : La question est : pourquoi 400 000 euros, pourquoi pas 300 000, 500 000, 600 000 euros ? Sur quoi s'est-on fondé pour déterminer la hauteur de ce montant.

M. le Président : Nous sommes dans un budget. Il y a une estimation sur un nombre de points d'apport volontaire, multiplié par un coût probable – les bennes, les quais à déchets verts, etc. Quelle est la question ?

Ako HAMDAOUI : Des arbitrages ont été effectués entre Cirque et Fanfares et d'autres événements, en termes de sommes.

M. le Président : Je le disais précédemment. En termes de sommes, sur le Tour de France, nous avons mis 35 000 euros. Le montant qui était sur Cirque et Fanfares a été reporté sur le Tour de France. L'idée est de conserver une enveloppe constante.

Ako HAMDAOUI : Si les sommes sont identiques, je ne comprends pas.

M. le Président : Si nous inscrivions les deux, cela doublerait.

Ako HAMDAOUI : Non, si nous n'en inscrivions pas une nouvelle, puisque c'est la même hauteur, je ne comprends pas.

M. le Président : Ce n'est pas sur la même ligne, c'est tout.

Ako HAMDAOUI : Je ne comprends toujours pas.

M. le Président : Je ne comprends pas bien la question.

Ako HAMDAOUI : Si 50 000 euros étaient donnés à la Ville de Dole pour un gros événement, on lui dit : « On ne te paie ce gros événement à 50 000 euros, on te paie 50 000 euros sur cet autre gros événement ». Je ne comprends pas l'intérêt.

M. le Président : Il n'y a pas d'intérêt. Nous essayons d'expliquer un budget. Je pourrais ne rien mettre du tout, mettre une ligne globale.

Gérard FUMEY : Lors du DOB (débat d'orientations budgétaires), au mois de février, j'avais posé la question concernant la FTTH (fibre optique) et la montée en débit. J'avais insisté sur le fait qu'en 2016, nous n'avions pas consommé, et en 2017, nous prévoyions 500 000 euros. J'avais demandé si nous mettions 500 000 euros de report de 2016 plus 500 000 euros de report de 2017. Dans le compte rendu, tu vériferas, tu as répondu « oui ». Et là, j'ai 21 000 euros en report – vous avez mis 2017, mais ce sont des reports 2016 – et vous avez rajouté seulement 560 000 euros. Il y a un écart entre ce que tu nous as dit au DOB et aujourd'hui.

M. le Président : Effectivement, il y avait une erreur technique dans ma réponse. C'est ce que j'ai expliqué précédemment. Nous ne pouvons pas reporter des dépenses s'il n'y a pas des débuts d'engagement. Nous aurions pu doubler la somme.

J'ai rappelé lors de la réunion d'information que, pour la FTTH, nous n'avons pas pu négocier avec le Département comme que je l'aurais souhaité. J'avais souhaité que nous mettions 500 000 euros par an pendant cinq ou six ans, puisque nous avons besoin d'atteindre 2,5 à 3 millions d'euros. Le Département essaie d'homogénéiser ses politiques sur l'ensemble des Communautés de Communes. Nous allons payer 20 % à la signature, et ensuite, ce sera à l'avancement. Par conséquent, à ce jour, les ouvertures de plis ne sont pas faites. Nous ne savons pas à quel rythme nous allons être appelés. Nous aurons encore peut-être peu à verser cette année et beaucoup plus l'an prochain. Nous avons mis une enveloppe. S'il est nécessaire de rectifier le tir lors d'un budget supplémentaire, nous le ferons évidemment. Ce qui est certain, c'est que nous ne retarderons pas le projet FTTH pour une simple raison budgétaire. Nous aurons des solutions de transfert ou de ce type. Quand nous sommes entre 0 et 3 millions d'euros, sur trois ou quatre ans, c'est relativement compliqué.

Gérard FUMEY : J'espère que tu n'es pas en train de nous dire que le calendrier qui nous a été annoncé à Tavaux est en train à nouveau de se modifier.

M. le Président : Non, je ne dis rien de la sorte. Ce que nous avons dit à Tavaux, c'est le Département qui le gère. Nous attendons ses appels d'offres. Ils te l'ont expliqué. Nous sommes en bout de chaîne. J'attends. Je dis simplement que ce projet est suffisamment prioritaire pour nous pour dire que les finances ne le bloqueront pas. S'il est nécessaire d'anticiper, nous anticiperons. Si, demain, on nous demande 2 millions d'euros, nous trouverons un montage financier pour les obtenir. Je ne veux pas qu'il soit dit que nous traînons sur ce dossier, dont nous connaissons l'intérêt stratégique.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Franck DAVID : Pour changer de sujet, je voudrais évoquer un sujet qui va bien : le ramassage des ordures ménagères à Dole. Je voulais féliciter tout particulièrement le Maire et ses élus, qui continuent à mettre en place le ramassage au centre-ville par des chevaux. Cela s'appelle l'opération Cheval en Ville. J'avais à faire publiquement les félicitations du Syndicat des Éleveurs de Chevaux du Jura, sur cette opération, maintenue dans le temps, lancée par la précédente équipe, et même amplifiée. Maintenant, les chevaux assurent l'arrosage et le ramassage des poubelles de ville. Cela fait partie des rares villes en France qui ont mis en place cette opération Cheval en Ville. J'avais ces félicitations à apporter. C'est, dans ce domaine-là, une opération véritablement de développement durable. Merci.

M. le Président : Merci de ton soutien.

Laurence BERNIER : Il a quasiment été dit que les personnes qui faisaient référence au service Allô Propreté étaient des menteurs. Je veux rappeler que le bordereau de la pièce citée, correspondant à 68 000 euros, a été transmis au Tribunal administratif de Besançon. C'est la pièce n° 11. C'est un tableau récapitulatif des interventions sur la commune de Dole, suite aux appels Allô Propreté. Ce n'est donc pas inventé. C'est dans le bordereau du Tribunal administratif, en date du 24 février 2016. Si vous n'avez pas les documents, nous pourrions vous les transmettre. Dire que ce sont des affabulations, cela commence à bien faire.

M. le Président : Je dis simplement que nous sommes dans un procès. S'il existe vraiment des erreurs aussi grossières que celles que vous laissez entendre, changez d'avocat. Quelque chose ne va pas. Si nous avons transmis des données farfelues et que le Tribunal a pris une mauvaise décision, parce qu'il a mal interprété les pièces que nous avons transmises, il faut en tirer les conséquences. Il faut savoir où nous nous situons.

Cyriel CRÉTET : Bonsoir à toutes et à tous. Au vu du sujet polémique que nous pouvons vivre à chaque Conseil Communautaire sur le sujet du SICTOM, je me dois, en tant que Vice-Présidente en charge des ordures ménagères, de remettre les choses en ordre. J'inviterai la presse demain matin à une conférence, pour pouvoir redonner les lignes directrices de la politique que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite mener auprès de ses usagers. Je crois qu'il est impératif de rétablir la vérité auprès des usagers de l'argent, de l'investissement, et du fonctionnement qui peut être fait de cette taxe des ordures ménagères.

M. le Président : Merci. Je vous propose, s'il n'y a plus d'intervention, de mettre au vote ce budget primitif. Il y a encore une intervention.

Séverine CALINON : J'ai simplement une question par rapport aux subventions aux associations, Monsieur le Président. Je vois que vous avez mis, dans les documents que vous nous avez envoyés, le total Sports à 49 000 euros, alors que, sur ce que vous nous avez présenté à l'écran, vous étiez à 59 000 euros.

M. le Président : Oui. Le projet de budget est à 59 000 euros. Simplement, la délibération que nous prenons aujourd'hui concerne celles qui sont ciblées à ce jour. Il y aura des marges de manœuvre. Nous ne dépensons pas la totalité. Nous sommes en début d'année. En cas de manifestation exceptionnelle, il faut que nous puissions réagir et disposer de marges de manœuvre, qui restent modestes – vous avez pu le constater.

Séverine CALINON : J'aimerais simplement vous faire part d'un détail qui est important à mes yeux. 8,72 % du budget des subventions totales est attribué aux associations sportives. Dans ce budget, 81,6 % sont alloués au sport. Monsieur le Président, vous savez très bien ce que je vais vous dire. Je parle de la subvention de 40 000 euros au Grand Dole Rugby. Sachez que, dans le budget global du Grand Dole, 40 000 euros, cela peut paraître peu, mais, pour des petites communes rurales, cela représente souvent un tiers, voire la moitié, de leurs dotations, d'autant plus que celles-ci diminuent et que, régulièrement, nous faisons attention à nos dépenses. Vous m'avez déjà effectivement donné des explications lors de différents échanges à ce sujet, sur l'importance d'une équipe sportive de rayonner au niveau national, d'où l'importance d'un budget conséquent comme celui-ci. Néanmoins, pour moi, le sport doit rester un loisir et non un job à mi-temps, avec rémunération des joueurs, en tout cas de certains, dans ce que vous appelez « équipe première ». Le budget de ce club est déjà conséquent, comme nous l'avons souligné, avec diverses subventions d'entreprises et même de collectivités locales environnantes. C'est donc une double utilisation de nos impôts. Je ne suis bien évidemment pas contre accorder une dotation à ce club, qui représente le Grand Dole, mais pas aussi importante. Je préférerais que nous regardions davantage la pédagogie des clubs et le nombre de nos jeunes Grands-Dolois inscrits dans ceux-ci pour définir une grille à allouer aux clubs. Ne pensez-vous pas que l'essentiel est de participer et non de rayonner, Monsieur le Président ?

M. le Président : L'un n'empêche pas l'autre. Ce sont des débats que nous avons déjà eus. J'insiste à nouveau sur les positions qui ont été discutées au Grand Dole et en Commission. L'objectif est d'abord d'encourager les clubs d'envergure nationale, à partir de Fédérale 3 pour le rugby ou Nationale pour le football. C'est un choix qui est opéré. Premièrement, cela draine énormément de jeunes. Nous savons bien que toutes les écoles derrière sont significatives, même si nous ne sommes pas arrivés à l'objectif souhaité que tout le monde connaît ici, sur le rapprochement des deux clubs majeurs. Nous savons que le maintien des jeunes dans des clubs de haut niveau, c'est aussi grâce à l'équipe fanion. Cela favorise l'événementiel, l'attractivité d'un territoire et l'image d'un territoire.

Ensuite, il convient d'être raisonnable. Je ne voudrais pas laisser croire qu'une équipe, puisque nous parlons de rugby, n'est composée que de mercenaires qui seraient payés. Ils reçoivent des indemnités de match, nous le savons, modestement. Nous sommes en cours de structuration – cela a été le souhait à la fois de la Commission et du Bureau – afin de cibler les efforts sur les écoles de jeunes, pour que le maximum de jeunes de notre territoire joue en équipe première.

Il est vrai que nous avons besoin d'affiner notre politique. Je prends acte du fait que nous ne sommes guère avancés sur le sujet. J'ai eu connaissance du Département qui a revu sa politique. Il

a mis des barèmes en place. Je pense que nous devons tendre vers un système similaire. Le débat n'est pas clos pour moi. Nous avons déterminé une enveloppe. Nous en rediscuterons. Y a-t-il d'autres interventions ?

Séverine CALINON : Affiner vers le bas me convient parfaitement.

Laurence BERNIER : Je souscris totalement à cette idée d'encourager la pratique sportive des jeunes, et que ce soit un des critères dans l'attribution des subventions. J'ajouterais le deuxième que j'avais évoqué lors du précédent Conseil. Il s'agit de regarder quelle est la pratique sportive des jeunes filles, pour que nous puissions l'ajouter aux critères de subventions.

La deuxième remarque, puisque nous parlons de budget, si ce n'est pas à cette séance, que cela puisse être lors de la prochaine, j'aimerais que nous ayons des éléments financiers sur les dépenses engagées par les deux SPL, la SPL Aménagement et la SPL Hello Dole. En effet, dans le bilan d'activités ont été évoquées les missions menées. Je pense qu'il serait intéressant que nous ayons les éléments chiffrés. Il avait bien été indiqué que le Conseil d'Agglomération aurait tous les éléments en toute transparence.

M. le Président : Je vous rassure. Le législateur, dans sa sagesse, a prévu que les SPL fassent des comptes rendus. Il y aura donc des rapports de comptes rendus.

Je veux bien, mais il ne faut pas non plus laisser entendre tout et n'importe quoi. Quand l'office du tourisme est une association loi 1901, elle a des marges de manœuvre, elle négocie des tarifs, elle agit avec son Conseil d'Administration en toute logique. Nous avons des synthèses. Nous aurons le même fonctionnement sur les SPL. Il est vrai que les tarifs d'une prestation ne sont pas délibérés ici, autour de cette table. Est-ce fondamental ? Le fondamental est que nous ayons une SPL qui fonctionne, qui nous ramène des clients et de la promotion sur le territoire, car c'est sa destinée et son objectif. Nous, dans les rapports que nous ne manquerons pas de vous présenter, nous devons vous expliquer les chiffres d'affaires que nous avons obtenus, le nombre de personnes qui ont fréquenté DOLEXPO ou La Commanderie, etc. Nous n'avons pas vocation, en tant qu'élus, d'aller régler le troisième décimal du tarif de la salle. En revanche, nous avons besoin, quand on donne des orientations à du personnel, qu'ils exécutent et qu'ils suivent la stratégie que nous avons mise en place.

Ako HAMDAOUI : Je voulais faire une intervention sur la subvention aux associations. Je la fais maintenant. Je voulais abonder dans le sens de ce qui vient d'être dit. Je l'ai déjà affirmé, la première fois que nous avons mis en décision modificative les 40 000 euros : il faut des règles. Je l'ai répété. On m'a répondu : « Oui, tu as raison, nous en fixerons. », lors du Conseil Communautaire qui s'est tenu à Saint-Aubin. Lors de la dernière Commission, je ne suis pas intervenu car une autre intervention a été faite dans ce sens. On nous dit tout le temps : « On va faire. » Tant qu'on n'a pas fait, on crée un précédent, c'est-à-dire que toute association qui souhaite obtenir une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole peut venir et il n'existe pas de critères. Pourquoi ne l'obtiendrait-elle pas, à partir du moment où les autres en ont obtenu une ? Il est important que nous remettions rapidement des critères en place, pour ne pas que les associations pensent qu'il y a une injustice, que nous donnons à certaines et pas à d'autres. Il faut clarifier rapidement le sujet.

M. le Président : Nous y veillerons. Y a-t-il d'autres interventions ? Je vous propose de mettre au vote ce budget. Quelqu'un s'oppose-t-il à ce que nous procédions à un vote global, tous les chapitres en une seule fois, fonctionnement et investissement en même temps, et budget annexe en même temps ? Voulez-vous vraiment que nous votions chapitre par chapitre ? Quelqu'un souhaite-t-il une séparation des votes ? Je vous remercie. Cela simplifiera le processus.

Je mets au vote ce budget primitif. Y a-t-il des oppositions ? 7 oppositions. Y a-t-il des abstentions ? 4 abstentions. Je vous remercie de ce vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés (moins 7 oppositions et 4 abstentions), approuve cette notice.

NOTICE N° 05 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX COLLECTIVITÉS POUR 2017

M. le Président : Nous poursuivons avec une question dont les débats ont déjà eu lieu, nous allons donc gagner du temps.

Félix MACARD : Maintenant que le vote du budget est fait, nous allons pouvoir dépenser. Dans un premier temps, ce sont les subventions aux associations et aux collectivités pour l'année 2017. Le

Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur la répartition des subventions pour l'année 2017. Il est proposé :

- o d'attribuer les subventions aux associations selon le détail joint en annexe au tableau A, d'un montant total de 462 470 euros, et d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir ;
- o d'attribuer aussi les subventions aux collectivités, selon le détail joint, tableau B, pour un montant de 159 200 euros ;
- o de noter le montant global des subventions à attribuer aux différents partenaires, dans le cadre des programmes spécifiques, tableau C, à savoir :
 - Programme de réussite éducative, enveloppe globale, 14 000 euros ;
 - Contrat de Ville, enveloppe globale, 150 350 euros ;
 - Programme emploi insertion, enveloppe globale, 100 000 euros ;soit un montant, au tableau C, de 264 350 euros ;
- o d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions individuelles à intervenir avec chaque partenaire dans le cadre de ces programmes d'actions spécifiques.

Je crois que nous avons évoqué une discussion sur différents points. Maintenant, je donne la parole à la salle.

M. le Président : Y a-t-il des interventions en supplément de tout à l'heure ?

Gérard FUMEY : Oui, je ne suis pas intervenu, car je savais qu'il y avait la question ensuite. Je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit concernant les attributions à Grand Dole Rugby. Je pense qu'à un moment donné – je vais dans le sens de ce qu'a dit Ako HAMD AOUI –, il faut que nous y mettions de la règle. Si nous n'y mettons pas de la règle, nous risquons d'avoir des déboires. Il y a des clubs qui sont de niveau national ou des personnes qui pourraient prétendre à avoir des subventions. Je rappellerai simplement que nous avons une personne licenciée à Paris, je crois, qui vient d'être Championne du monde de boxe thaï. Nous n'en avons pas fait état. Je n'ai pas retrouvé non plus une subvention ciblée, concernant Monsieur VIENNOT, qui fait du triathlon. Je ne la vois pas ciblée dans ces subventions. Je pense qu'à un moment donné, il est important et relativement urgent que nous mettions de la règle sur nos interventions en matière de sport.

M. le Président : Pour être plus complet que ma réponse de tout à l'heure, d'une part, je m'excuse, Monsieur VIENNOT, c'était prévu. Il y a eu un loupé. Il est évident que nous avons dit que nous donnions 8 000 euros, 4 000 euros en 2016 et 4 000 euros en 2017, pour l'accompagner sur la saison 2016-2017.

Pour les critères, notre responsable du service est en train de réaliser un benchmark. Les grands principes, nous les partageons tous, sauf qu'il est très compliqué de comparer le rugby, le foot, la boxe thaï, l'athlétisme. Il y a des sports qui demandent des infrastructures lourdes. Il y a des sports qui demandent d'autres qualités. Il y a des sports qui sont un peu plus confidentiels. Le water-polo, ils sont très vite à des niveaux nationaux, car il y a très peu de compétiteurs en France. Ce n'est pas pour autant que le niveau est très fort. Cela n'enlève pas les qualités de notre club dolois. Les critères ne sont pas simples, pour comparer des sports qui sont très divergents. Nous cherchons des grilles d'analyse qui soient pertinentes. L'OMS a déjà beaucoup travaillé sur le sujet, mais ils ont une vision plus générale. Nous devons trouver des critères, mais ce n'est pas simple. C'est pour cela que c'est un peu long, je m'en excuse. Ce n'est pas par volonté de dissimuler quoi que ce soit.

Gérard FUMEY : La dernière chose, même si, là, il n'est pas nécessaire d'avoir approuvé les comptes du CA, cela aurait été bien que vous nous mettiez ce que vous aviez donné en 2016. Cela nous aurait évité d'aller rechercher, d'avoir une colonne et de faire une variation.

M. le Président : Oui, j'ai remonté l'information trop tard à mes services. J'ai fait faire la feuille, mais trop tard.

Y a-t-il d'autres interventions ? Je vous propose de délibérer. Je ne relis pas la note qui vient d'être lue par Félix. Y a-t-il des oppositions sur cette répartition ? Y a-t-il des abstentions ? 5 abstentions. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés (moins 5 abstentions), approuve cette notice.

NOTICE N° 06 : CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES PARTENAIRES POUR 2017

Félix MACARD : C'est la notice n° 06. Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur les contributions aux organismes partenaires pour l'année 2017, d'un montant total de 6 676 000 euros, avec la liste ci-jointe. Vous remarquez qu'il y a des grosses lignes :

- le SDIS, pour 1 960 000 euros ;
- le SICTOM, pour 4 050 000 euros ;
- le Syndicat mixte La Grande Tablée, pour 220 000 euros ;
- la SPL Hello Dole, 200 000 euros.

Vous avez tout le détail.

Il est donc proposé :

- d'approuver le montant des contributions aux organismes partenaires selon le détail que vous avez ;
- de préciser que les montants de ces contributions sont donnés à titre indicatif et que les versements seront effectués à concurrence des montants réellement appelés au cours de l'exercice 2017 par les organismes concernés ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir et de préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2017.

M. le Président : Y a-t-il des questions, des interventions ? Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte de cette notice.

NOTICE N° 07 : FIXATION DES TAUX DE FISCALITÉ LOCALE POUR 2017

M. le Président : Le rapport suivant concerne la fiscalité. C'est un rapport qui va être très succinct, puisque, comme je vous l'ai annoncé en présentant ce budget, il s'agit de maintenir les taux aux montants de l'année précédente, c'est-à-dire :

- 22,58 % pour la CFE ;
- 2,15 % pour le foncier bâti ;
- 4,12 % pour le foncier non bâti ;
- 12,4 % pour la taxe d'habitation ;
- 10,41 % pour les ordures ménagères.

Y a-t-il des questions ?

Gérard FUMEY : Votons-nous pas taxe ou globalement ?

M. le Président : Je veux bien que nous votions. L'objectif est d'isoler les ordures ménagères, c'est cela ?

Gérard FUMEY : Voilà.

M. le Président : Nous avons bien compris. Pour être simple et puisque nous avons compris l'objectif, je vous propose de voter pour la fiscalité professionnelle et la fiscalité des ménages, hors ordures ménagères. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie de cette belle unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les taux de fiscalité professionnelle et de fiscalité des ménages, hors ordures ménagères, fixés pour 2017.

M. le Président : Je passe maintenant aux ordures ménagères. Il est proposé de maintenir à 10,41 %. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés (moins 7 oppositions), approuve le taux de fiscalité des ordures ménagères fixé pour 2017.

NOTICE N° 08 : DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU JURA POUR UNE OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS PSLA À DOLE

Jean-Claude LAB : L'Office Public HLM du Jura sollicite une garantie d'emprunt pour assurer le financement d'une opération de construction de six logements PSLA, dans le quartier des Sorbiers, à Dole. Par délibération du Bureau en date du 2 mars 2017, l'OPH du Jura est autorisé à contracter un prêt de 808 193 euros sur 30 ans auprès du Crédit Coopératif. Les conditions de ce prêt figurent dans une annexe qui vous a été distribuée ou qui figure dans la notice d'origine.

Après avis du Crédit Coopératif, il s'avère que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole peut garantir le prêt à hauteur de 50 %, soit la somme de 404 096,50 euros, étant précisé que le Conseil Départemental prendra à sa charge la deuxième partie de la garantie.

Cette garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous :

- Dans un article 1, tout d'abord, cette caution est accordée sous réserve de la signature par les parties du contrat d'un montant total de 808 193 euros, souscrit auprès du Crédit Coopératif, suivant les caractéristiques financières, charges et conditions des propositions de financement validées par la délibération du Bureau du 2 mars 2017. Les propositions de financement, ainsi que la délibération du Bureau sont jointes en annexe et font partie intégrante de la présente délibération.
- Deuxième article, la garantie est apportée aux conditions suivantes : notre collectivité apporte sa garantie pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Le Conseil, en article 3, s'engage, pendant toute la durée du prêt, à libérer en cas de besoin les ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

Nous vous demandons donc d'autoriser le Président à signer l'acte de garantie sur ce prêt.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des questions, des interventions ? Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte de cette notice.

NOTICE N° 09 : CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2017

Jean-Michel DAUBIGNEY : Bonsoir à tous. C'est une délibération annuelle, concernant la création d'emplois saisonniers pour la période estivale 2017. Il vous est demandé ce soir d'approuver la création de ces emplois pour les services de la Lecture Publique, de l'Enfance Jeunesse, du parc aquatique ISIS, de la piscine Léo Lagrange et des Moyens Généraux, pour la période allant du mois de juin à septembre 2017 :

- Pour la Lecture Publique, cela concerne deux emplois saisonniers à temps non complet, représentant six semaines de travail ;
- Pour l'Enfance Jeunesse, 90 emplois saisonniers, afin d'exercer les fonctions d'adjoint d'animation dans les centres d'accueil de loisirs sans hébergement ;
- Au parc aquatique Isis et à la piscine Léo Lagrange, 84 emplois saisonniers, afin d'exercer des fonctions d'agent technique, d'adjoint administratif, ou d'éducateur des activités physiques et sportives ;
- Pour les Moyens Généraux, deux emplois saisonniers, représentant huit semaines de travail à temps complet, afin d'exercer les fonctions d'adjoint administratif au service accueil-courrier.

Les crédits sont inscrits au budget.

J'anticipe la question également annuelle. La priorité est de satisfaire un maximum de demandes pour des jeunes de notre territoire, c'est-à-dire des jeunes des communes du Grand Dole. Nous servirons d'abord ceux qui n'ont pas travaillé au sein de la collectivité, ensuite nous prendrons ceux qui ont déjà travaillé une fois, etc. C'est du classique.

Nous proposons, comme l'an dernier, un CDD sur trois semaines, de manière à pouvoir satisfaire un maximum de demandes.

M. le Président : Merci de cette présentation. Y a-t-il des interrogations, des questions ?

Gérard FUMEY : J'ai quelques interrogations sur la Lecture Publique. Les emplois se font-ils l'un après l'autre ou simultanément ? Sont-ils employés en même temps ?

Jean-Michel DAUBIGNEY : C'est successif. Ce sont deux emplois de trois semaines.

Gérard FUMEY : Sur l'Enfance Jeunesse, je pense qu'il serait sage d'essayer de recruter au maximum des personnes par rapport au lieu où ils vont travailler, le plus près possible. Nous avons souvent affaire à des étudiants, qui n'ont pas nécessairement de moyen de locomotion. Sur le parc aquatique, nous sommes sur des contrats de trois semaines ?

Jean-Michel DAUBIGNEY : Excepté les MMS, les maîtres-nageurs, où c'est plus spécifique.

Gérard FUMEY : Sur les Moyens Généraux, on veut faire deux emplois saisonniers. Pourquoi n'en fait-on pas quatre ? Apparemment, on fait deux emplois saisonniers représentant huit semaines de travail.

Jean-Michel DAUBIGNEY : Je n'ai pas le détail.

M. le Président : J'ai la réponse. Ce sont des emplois qui demandent un minimum de formation. Pour que ce soit efficace, c'est le choix qui a été retenu. Ce sont les chefs de service qui nous font part de leur vision des choses.

Gérard FUMEY : Pour finir, essayons de montrer, dans la décision, une meilleure image de ce qui se passe au niveau national, pour essayer de recruter des personnes qui soient...

M. le Président : C'est une remarque particulièrement pertinente. Je te remercie. C'est fondamental. Merci.

Y a-t-il des oppositions sur ces recrutements ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 10 : PROTOCOLE RELATIF À L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DOLE

Jean-Michel DAUBIGNEY : Concernant ce protocole relatif à l'organisation du temps de travail à l'Agglomération, cela a dû passer hier soir au Conseil Municipal de Dole. Je rappelle simplement le contexte. Pour le détail, et si besoin, nous ferons appel à notre DGS.

Il nous faut régulariser une situation qui date de 2008. À ce jour, aucune délibération relative au temps de travail n'a été adoptée. Il nous faut régler ce point. C'est purement administratif, mais il faut le faire.

Ce soir, nous avons un protocole à vous proposer. Il reflète la réalité d'aujourd'hui en 2017, année qui a démarré, mais aussi celle de 2016, puisque 2016 était une année de test, en réalité, sur ce nouveau protocole, en particulier l'annualisation. Ce résultat a été validé lors des discussions durant toute l'année 2015 et il a été validé en Comité Technique, le 22 décembre 2015. Il a été validé, mis en place en 2016, année de test, et nous l'officialisons aujourd'hui.

C'est un sujet sur lequel ont travaillé fortement les services – je les en remercie –, évidemment les élus, mais aussi les organisations syndicales qui ont été très coopératives, sous l'efficace coordination du service ressources humaines.

Ce protocole vous donne les grands principes qui régissent l'application de l'annualisation du temps de travail. Vous avez le détail en annexe. Rassurez-vous, il tient compte des dispositifs et de la réglementation de la fonction publique territoriale. Il n'y a donc pas de difficulté.

M. le Président : Merci, Jean-Michel, pour ces explications. Y a-t-il des questions particulières sur ce sujet ? Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions sur ce protocole ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte de cette notice.

NOTICE N° 11 : CESSION DE TERRAIN À LA SOCIÉTÉ PRO FINANCES SAS

Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Bonsoir, chers collègues.

L'enseigne commerciale, Pro&Cie, est spécialisée dans le multimédia et l'électroménager. Elle est déjà présente sur notre territoire. Elle sollicite la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour l'acquisition d'un terrain, situé à Saint-Aubin, dans la zone artisanale du Pré de Bresse, pour la construction d'un entrepôt de logistique.

Ce projet nécessite un terrain de 7 100 mètres carrés, sur lequel serait bâti un immeuble d'environ 1 800 mètres carrés, avec une possibilité d'extension dans le futur.

La transaction est proposée au prix hors taxes de 10 euros – c'est le prix pratiqué sur cette zone – augmenté évidemment de la TVA.

Pour compléter les discussions que nous avons eues lors de la Commission Économique, je tiens à préciser que le projet est positionné en tenant compte de l'extension de la société Rusthul, qui nous a confirmé par écrit sa volonté d'utiliser son extension.

D'autre part, je précise que, sur cette zone, il restera environ 6 000 mètres carrés de réserve foncière.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer le compromis et l'acte de vente à intervenir.

M. le Président : Merci. Avez-vous des questions sur cette cession de terrain sur Saint-Aubin ? S'il n'y a pas de questions, vous avez entendu les modalités, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte de cette notice.

NOTICE N° 12 : ACQUISITION DE TERRAIN À LA SCI NEJ

Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Ici, il s'agit d'une acquisition. En 2010, à la suite de la vente par la Ville de Dole d'un lot de 1 000 mètres carrés aux Epenottes à la SCI NEJ, l'acquéreur était tenu d'y installer une activité artisanale. Cependant, cette condition n'a pas été respectée dans le délai imparti. Une procédure de rétrocession peut donc être engagée.

Dans la mesure où la compétence en matière d'aménagement et de commercialisation des zones d'activités est au Grand Dole depuis le 1^{er} janvier 2017, le retour du terrain doit profiter à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Il vous est proposé ce soir d'approuver cette acquisition pour un montant de 13 000 euros, qui correspondait à la vente, et d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte à intervenir.

M. le Président : Avez-vous des questions sur cette transaction ? Je propose de mettre cette transaction au vote. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 13 : MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN SITUÉ EN ZONE D'ACTIVITÉS DE ROCHEFORT-SUR-NENON POUR LA RÉALISATION D'UNE VOIRIE D'ACCÈS À LA FUTURE BASE LOGISTIQUE ITM

M. le Président : Nous présenterons la notice n° 13 et la notice n° 14 en même temps. Nous ferons bien sûr deux votes.

Dominique MICHAUD : Bonsoir à tous.

Le projet concerne l'implantation de la nouvelle base logistique du groupe Intermarché à Rochefort-sur-Nenon. Il nécessite le concours de nombreux acteurs, parmi lesquels le Grand Dole, qui est aujourd'hui compétent, suite au vote de la loi NOTRe, en matière d'aménagement et de commercialisation des zones d'activités.

Il est chargé d'une part d'étudier la création d'une voirie nouvelle, reliant la zone actuelle au site retenu par ITM, et, d'autre part, de lancer les diagnostics archéologiques préalables. De ce fait, la Communauté d'Agglomération doit disposer des emprises nécessaires, propriété aujourd'hui de la commune de Rochefort-sur-Nenon.

La parcelle en question est la parcelle ZL30, d'une surface de 11 820 mètres carrés.

Il vous est proposé de solliciter la commune de Rochefort pour la mise à disposition gracieuse de la parcelle, et l'autorisation d'intervenir sur la voirie communale n° 26. Il faut en effet traverser celle-ci pour se rendre sur la parcelle ZL30. Dans un premier temps, il vous est proposé d'autoriser le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition à intervenir. C'est la notice n° 13.

La notice n° 14 vous propose de conduire le diagnostic archéologique sur la même parcelle, diagnostic qui serait réalisé par l'INRAP, seul intervenant habilité à le faire.

M. le Président : Avez-vous des questions sur cette question technique ? Sur le fond, je voulais simplement vous informer, vous rassurer, que le projet avance logiquement. Vous avez compris que tout cela, ce sont des petits pavés que nous ajoutons petit à petit pour arriver au terme du

projet. J'espère que la société Intermarché sera en capacité de présenter son permis de construire à la fin de l'année, dans la mesure où toutes les conditions seront levées d'ici là. Nous l'espérons. Nous faisons ce qu'il faut. Je remercie d'ailleurs tous les intervenants, car c'est un peu compliqué. S'il n'y a pas d'intervention, pas de question, je mets au vote. Nous commençons par la notice n° 13, pour la mise à disposition par la commune de Rochefort de la petite bande de terrain d'accès. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 14 : ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE ROCHEFORT-SUR-NENON : POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE ET DIAGNOSTICS PRÉALABLES À TOUTE OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT – CONVENTIONS INRAP

M. le Président : Pour la notice n° 14, il s'agit de solliciter le diagnostic auprès de l'INRAP. Je vous demande si vous m'autorisez à solliciter l'INRAP pour les diagnostics archéologiques prévus. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 15 : INSTALLATION D'UNE STATION DE DISTRIBUTION D'HYDROGÈNE

Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Vous le savez, le Grand Dole a été retenu à la fin de l'année dernière comme territoire d'hydrogène. Nous avons sur Dole trois projets qui ont été retenus. L'Agglomération souhaite évidemment poursuivre son engagement dans cette filière et souhaite installer une station hydrogène sur INNOVIA, au milieu de la voie centrale, en face de BGI. Cette station s'inscrit dans le Projet VHYCTOR, un projet très ambitieux, qui vise à valoriser l'hydrogène produit chez INNOVYN, qui serait donc utilisé dans le cadre de la mobilité.

Cette station pourrait être installée à échéance de septembre 2017. Pour cette première réalisation, qui bénéficiera au projet d'une part VHYCTOR et à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, nous souhaitons solliciter les partenaires financiers qui seront mobilisés par la suite, à savoir le Conseil Régional et l'ADEME, qui ont déjà validé leur participation.

Le plan de financement prévisionnel vous est présenté. Comme vous l'avez vu précédemment, 260 000 euros étaient inscrits au budget que nous avons voté il y a quelques minutes. Il vous est proposé d'engager les études et travaux nécessaires à l'installation et à la mise en service de cette station, sur le pôle INNOVIA, et de solliciter nos partenaires pour participer au financement. Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette décision.

M. le Président : Merci de cette présentation. Vous avez bien compris que c'est un sujet intéressant et un peu complexe à mettre en œuvre, mais je pense que c'est un projet d'avenir, qui nous place vraiment comme un territoire d'expérimentation sur l'hydrogène. C'est une vraie richesse pour notre territoire, si nous arrivons à bien développer ce projet.

Y a-t-il des questions, des interventions ? S'il n'y a pas de questions, je mets au vote. Je vous rappelle que l'objectif consiste à m'autoriser à engager les études et travaux nécessaires, solliciter tous les partenaires de la Communauté d'Agglomération pour participer au financement, et donc m'autoriser à signer tout document afférent à cette décision.

Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 16 : AUTORISATION DE LA VENTE D'UN TERRAIN SITUÉ DANS LA ZONE D'ACTIVITÉS FERMOUCHE À TAVAux

Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Cette notice est un peu particulière. La commune de Tavaux a souhaité vendre un terrain de 1 943 mètres carrés à côté de Tim Moto, qui est situé derrière le Super U. La vente a été présentée à un Conseil Municipal en décembre, mais elle a été rejetée.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Grand Dole a la compétence dans l'aménagement et la commercialisation des zones d'activités. Cependant, elle n'a pas la maîtrise foncière. Ici, il est proposé d'autoriser la commune de Tavaux à céder à la SCI TVS la parcelle située en zone d'activités Fermouche, pour une surface de 1 889 mètres carrés. Le prix vous est précisé. Il est de

56 euros hors taxes du mètre carré. C'est un prix décidé par la commune de Tavaux. Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président de procéder à la signature des documents relatifs à cette vente. Ce sera une vente tripartite entre l'acquéreur d'une part, la commune de Tavaux et le Grand Dole.

M. le Président : Merci de cette présentation. Y a-t-il des interventions ?

Philippe TOURNIER : Bonsoir à tous.

Monsieur le Président, si cette question revient en Conseil Communautaire ce jour, c'est la conséquence d'une délibération prise illégalement par Monsieur DAUBIGNEY en séance du Conseil Municipal à Tavaux, le 19 décembre 2016, concernant la cession d'un terrain en zone d'activités Fermouche.

Cette question n'était pas inscrite à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal. De ce fait, les élus de la minorité, dont je fais partie, ont découvert, lors de cette séance, que cette vente faisait l'objet d'une question complémentaire. À notre demande, le Maire nous a refusé toute information sur la nature du projet, parce que Monsieur DAUBIGNEY s'était engagé moralement et confidentiellement avec l'acquéreur à ne pas révéler le projet.

C'est dans ces circonstances que nous avons regretté le manque d'information nécessaire et utile pour motiver notre vote sur l'activité du demandeur. Et nous avons estimé que le débat devait se dérouler démocratiquement au sein du Conseil Municipal. Or ce ne fut pas le cas.

Nous n'avons pas participé à ce vote, compte tenu de l'absence de précision, dans la présentation du projet d'activité, et d'ajouter que l'acquéreur peut annoncer une activité et changer de projet. Sachant aussi que cette parcelle se situe à quelque 20 mètres du lotissement de l'Avenue, créé voici plus de 40 ans, et qu'il faut protéger des nuisances.

Monsieur le Maire redoutant le transfert de gestion à l'EPCI du Grand Dole, à compter du 1^{er} janvier 2017, sans nous dire pourquoi, nous a indiqué que cette transaction devait se faire avant cette date, sans pour autant apporter de motivation à cette décision.

Considérant que Monsieur DAUBIGNEY a commis une faute en Conseil Municipal, par une rétention d'information sur une question aussi importante, non inscrite à l'ordre du jour, nous a conduits à écrire à Monsieur le Préfet pour contester la validation de cette délibération.

La réponse de Monsieur le Préfet est sans équivoque, je cite : « *Monsieur le Sous-Préfet de Dole, en date du 31 janvier 2017, a demandé à Monsieur le Maire de Tavaux de bien vouloir procéder au retrait de cette décision pour cause d'illégalité.* »

Dans la presse quotidienne, édition du 15 mars, un article était consacré à cette affaire. Quelle ne fut pas notre surprise de découvrir qu'on stigmatisait un citoyen tavellois, au demeurant un ancien élu, André VAUCHEZ, pour l'accuser d'une démarche auprès du Préfet, qu'il n'a bien sûr pas faite. C'est une accusation d'une extrême gravité. Assimiler à cette affaire une démarche dudit citoyen devant le Tribunal administratif est un mensonge. La requête portant sur une nouvelle voirie proche des habitations est par le fait nuisible, sans contestation des riverains. Et la vérité dans tout cela ? Ce sont bien les élus de la minorité, Monsieur DAUBIGNEY, qui ont écrit à Monsieur le Préfet, puisqu'un démenti de ce même journal le 16 mars est venu préciser cela. Cela méritait d'être dit.

Par ailleurs, les élus de la minorité du Conseil Municipal de Tavaux s'étonnent que le Grand Dole autorise la commune de Tavaux à vendre ce terrain, dans la mesure où Monsieur le Préfet a annulé cette vente pour cause d'illégalité.

Monsieur le Président, ma question est double. Est-il légal que le Grand Dole, qui vient de recevoir la compétence de gestion des zones d'activités de par la loi NOTRe, n'applique pas sa compétence et la transfère ? De plus, est-ce bien normal, Monsieur le Président, d'outrepasser la décision du Préfet ?

Je vous remercie de vos réponses.

M. le Président : Je pense que Jean-Michel complétera ma réponse. Moi, simplement, vous l'avez très bien développé. Ce n'est qu'un problème de forme et pas un problème de fond. Je pense qu'aujourd'hui, nous avons affaire à une volonté d'une commune, qui s'est manifestée. Le Grand Dole n'est pas là pour agir contre l'intérêt des communes. Cela me paraît logique que nous poursuivions cette opération, à la demande du Maire de Tavaux. Je n'essaie pas de contourner je-ne-sais-quoi. J'ai bien noté que le Préfet a rejeté la délibération pour un problème de forme, et non pas un problème de fond. Je ne veux pas aller à l'encontre d'une volonté des élus tavellois. Cela me paraît logique.

Il est vrai que nous avons pris la compétence. La compétence est toute fraîche, toute récente, mais elle n'est pas là pour chambouler la tendance lourde, je dirais, d'un territoire. Je crois qu'il ne faut pas laisser entendre que nous essayons d'aller à l'encontre de je-ne-sais-quoi.

Philippe TOURNIER : Monsieur le Président, je voterai contre.

Jean-Michel DAUBIGNEY : Étant mis en accusation, je suis un peu confus, car je risque de vous prendre cinq minutes de votre précieux temps. Soit je développe les choses clairement pour que vous compreniez, soit je la fais très, très courte et nous passons dessus, car, franchement, cela n'en vaut pas la peine.

Ceci étant, il y a un aspect démocratie derrière qui est intéressant. Pour une fois, nous ne parlerons pas que de l'opposition au niveau de Dole. Nous allons changer un peu. C'est assez rare que cela bouge un peu sur Tavaux.

Je vais essayer de vous la faire courte.

Premièrement, le contexte. Nous avons une zone, là où il y a Bricoman – tout le monde la situe –, c'est ce que l'on appelle une zone commerciale. Dans cette zone commerciale, il y a différentes activités et le prix du terrain est effectivement à 56 euros. Quand Bricoman est arrivé, ce sont des terrains qui appartiennent à la commune, cela a déterminé le prix du marché. Super U a fait des extensions, c'est 56 euros, etc. C'est le prix du marché sur Tavaux, sur la zone, appelée la zone commerciale, qui n'est pas la zone des Charmes d'Amont industrielle, qui est en face de l'aéroport, où le prix de vente est à 25 euros.

Il restait, il y a quatre ans, un terrain au niveau de la commune. Bricoman a pris sa quote-part, Super U également, etc. Il restait un terrain. Ce terrain appartenait à la commune. Un jeune entrepreneur, qui était déjà dans cette zone il y a quatre ans – vous l'avez tous identifié, c'est Tim Moto, réparateur, vendeur, commerçant de motos –, était en location. Il a cherché à acquérir le local où il était en location, à côté de Super U. La dame propriétaire n'a pas voulu lui vendre. Lui, jeune entrepreneur qui voulait se développer – je suis un fervent du développement économique – a cherché une autre solution. Comme ce terrain était juste à côté, on lui a dit : « On te propose ce terrain-là. » Il a dit : « OK, ça marche, et je vais construire un bâtiment neuf. » N'ayant pas les moyens d'acheter toute la superficie, nous ne lui avons vendu que la moitié de ce terrain. Il a construit son magasin, qui est très beau d'ailleurs. Je vous invite à venir le voir.

Restait donc une parcelle, la moitié, 50 %, à vendre, dans le futur. Moralement, c'est un jeune entrepreneur, qui a des mécaniciens. Il a plein d'idées. Il a 30 ans. Imaginez, pleine force de l'âge. Ses mécaniciens cherchaient à développer des activités complémentaires, pour mutualiser ses charges. Vous pouvez comprendre cette évolution. Il m'avait toujours dit : « Dans le futur, si tu ne la vends pas, parce que je ne suis pas en capacité aujourd'hui, je l'achète. » Je lui ai dit : « Moi, moralement, je te la réserve, mais le jour où j'ai un acquéreur potentiel, je te fais signe, en te disant : il y a un acquéreur, ou tu l'achètes ou c'est l'autre qui te passe devant. »

Il ne s'est rien passé pendant quatre ans. Au mois de décembre – tenez-vous bien –, de mémoire, le 13 décembre, un lundi, il m'appelle inopinément en me disant : « J'ai fait mes comptes, mon bilan financier. Mon comptable est d'accord pour que j'ouvre une deuxième société, que je vais installer sur cette parcelle juste à côté. » Tant mieux. En plus, on venait d'annoncer à la radio et à la télé que les taux allaient remonter. C'était la bonne occasion pour lui. Les banques le suivaient. Il avait donc l'argent pour acheter le terrain et monter sa deuxième structure. Je lui dis : « Banco ! Mais le problème, c'est que, d'un point de vue timing, la compétence économique, on est le 13 décembre, au 1^{er} janvier, elle passe au Grand Dole, donc il me reste plus qu'un Conseil Municipal, pour te la passer cette délibération, pour te vendre cette parcelle. » Le Conseil Municipal avait lieu le 19 décembre, le lundi qui suivait. Malheureusement, le pré-rapport – parce que nous faisons les choses normalement et légalement à Tavaux – était parti quatre heures avant qu'il ne m'appelle. Mon pré-rapport est parti le 13 au matin, il m'appelle le 13 au soir. Comme le pré-rapport est parti, je ne peux pas le mettre au pré-rapport. Il est parti, pour le Conseil Municipal qui a lieu quelques jours plus tard.

Je fais une réunion Aménagement du Territoire à Tavaux, pour évoquer les sujets que nous passons au Conseil Municipal, puisque c'est très démocratique. J'expose cette délibération potentielle à venir lors de cette Commission, à laquelle participent les deux représentants, dont Monsieur TOURNIER. C'était le mardi, donc le jour qui suivait. Je leur explique tout, y compris Monsieur VAUCHEZ d'ailleurs. Il y a une cinquantaine de membres. Il n'y a pas que des élus. Il y a cinq ou six élus, pas plus, ceux qui veulent. Ce sont des personnes de Tavaux, qui s'intéressent à la vie démocratique de la commune, et j'expose toujours les aspects. C'est une commission qui marche bien. Nous exposons ce que nous allons délibérer au Conseil Municipal. Je regarde droit dans les yeux Monsieur TOURNIER et son colistier. Je leur explique la situation que je viens de vous décrire. Je les regarde droit dans les yeux, je leur dis : « Je n'ai pas pu le mettre au pré-rapport, parce que je viens d'avoir le coup de fil, la veille au soir, le pré-rapport est parti, donc on le passera comme une question complémentaire. » Comme vous le faites tous, les maires qui sont ici. Je mets au défi de trouver un maire aujourd'hui qui ne passe pas une délibération complémentaire le soir de son bureau, avec la précaution, avant le Conseil Municipal, de dire : est-ce que j'ai le droit et je vous propose de passer une délibération complémentaire. D'autant plus que cela a été évoqué quatre jours avant en Commission, avec les mêmes personnes, regardées droit dans les yeux. Ils me disent « oui », le mardi. Donc je la passe comme question complémentaire le lundi suivant, le 19.

Philippe TOURNIER : Nous n'avons jamais dit « oui ». C'est une information que vous nous avez communiquée et il n'y a pas eu de vote.

Jean-Michel DAUBIGNEY : Monsieur TOURNIER, vous me laissez terminer. J'explique la vérité. J'explique ce qui s'est passé.

Philippe TOURNIER : Il n'y a pas eu de vote. Vous êtes menteur.

Jean-Michel DAUBIGNEY : Attendez, j'explique ce qui s'est passé. J'en suis à mon Conseil Municipal. Je demande : « êtes-vous d'accord ? » Ils me disent : « oui ». Nous passons la délibération en fin d'ordre du jour du Conseil Municipal, ce qui est classique. Les personnes de l'opposition votent évidemment. Ils se sont abstenus. Ils s'abstiennent ou ils votent contre, c'est courant chez nous. Ils ne sont que trois sur 27, cela ne fait pas de mal.

Les décisions sont donc prises. Moi, je suis content. C'est parti. On passe Noël, on passe le Jour de l'An. Le Sous-Préfet me voit début janvier, il me dit : « Je suis bien embêté, Monsieur le Maire, j'ai reçu un courrier de votre opposition, qui m'embête, parce que vous avez passé une délibération sans l'avoir mise au pré-rapport ». Bon. Il me dit : « Que faites-vous là-dessus ? » Il était embêté. Nous avons discuté. Nous avons déjà pris un peu de temps. Il me dit : « Il faut que je leur réponde ». Je lui dis : « Je vous comprends. Je me mets dans votre situation. Faites votre travail ». Il me demande si je vais faire un recours, car je pourrais faire un recours, mais je ne vais pas rentrer dans une procédure, parce que nous avons effectivement pris toutes les prédispositions nécessaires. Je lui ai dit : « Faites votre travail. Nous allons faire simple ». Ce qui me gêne le plus, c'est le jeune entrepreneur, qui, finalement, ne peut pas acheter son terrain tout de suite. Je l'appelle, je lui dis : « Jeune homme, tu vas attendre un peu. Une procédure administrative nous embête. Je t'épargne tout cela, cela ne te regarde pas, c'est compliqué et ce n'est pas ton travail, mais sache que cela prendra un ou deux mois. En revanche, je veux bien appeler la banque pour lui dire que nous allons te vendre le terrain, car tout le monde est d'accord, c'est un projet inscrit dans le temps, à cause de cette loi NOTRe qui nous oblige à transférer la compétence au 1^{er} janvier ».

Le Sous-Préfet m'envoie donc un courrier, en annulant la délibération, car elle n'a pas été mise au pré-rapport. J'en informe le Président du Grand Dole, qui m'indique que ce n'est pas un problème, sauf que les textes ne sont pas encore parus. C'est compliqué. Cela signifie que le Grand Dole ne peut pas encore procéder lui-même à la vente.

Le seul recours, validé par le Sous-Préfet, le Préfet, etc., je vous rassure Monsieur TOURNIER, est de faire en sorte que le Grand Dole, puisqu'il a légalement la compétence, sans être propriétaire des terrains, autorise la Mairie de Tavaux à délibérer à nouveau. Cette fois, j'ai le temps nécessaire pour inscrire la délibération dans le pré-rapport. Au prochain Conseil Municipal, Monsieur TOURNIER, vous aurez donc le bonheur et la joie de délibérer à nouveau sur cette délibération, qui sera rigoureusement la même.

M. le Président : Merci pour ces courtes explications importantes.

Jean-Michel DAUBIGNEY : C'est la forme. Voilà sur quoi nous butons et gâchons notre énergie. Nous avons d'autres choses à faire, mais c'est ainsi. C'est un bel exercice de démocratie. Je le dis aux maires. C'est intéressant de veiller au grain.

Je vous le dis très clairement – je ne veux pas que cela porte préjudice au Sous-Préfet – mais il m'a dit que s'il n'avait pas eu ce courrier de l'opposition de Tavaux, la délibération passait. C'est comme cela que cela se passe dans toutes les communes de France. C'est l'administration dans toute sa splendeur.

M. le Président : Bien. Avec toutes ces explications, y a-t-il encore d'autres interventions sur ce grave sujet, qui va être débattu au Conseil Municipal de Tavaux, auquel nous assisterons ?

Philippe TOURNIER : Vous êtes tous invités.

M. le Président : Quel suspense !

En ce qui nous concerne – je ne reviens pas sur les explications –, nous avons donc à délibérer pour autoriser la commune de Tavaux à céder, puisque c'est elle qui est propriétaire de ce bien. Y a-t-il des oppositions ? Au moins une. Y a-t-il des abstentions ? Sept. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés (moins 1 opposition et 7 abstentions), approuve cette notice.

NOTICE N° 17 : PLAN DE CONTRÔLE DES AIDES DE L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT

Jean-Claude LAB : Vous savez que, depuis 2013, nous sommes délégataires des aides à la pierre de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat). Nous manipulons chaque année un montant de crédits relativement important, entre 1 million et 1,5 million d'euros par an. Nous avons la charge d'attribuer des subventions dans un certain nombre de domaines. L'ANAH, dans une version révisée sur les contrôles, du 6 février 2017, nous demande que nous améliorions encore les procédures de contrôle sur les différents dossiers que nous traitons.

Ces contrôles s'exercent de façon externe, tout d'abord, puisque nous allons sur place pendant les travaux, et nous contrôlons après le solde et avant validation le conventionnement du loyer, savoir s'il a bien été exécuté.

Il y a également un contrôle interne qui a lieu sur les dossiers par l'instructeur, et également un contrôle hiérarchique.

Nous avons au préalable encore un certain contrôle, qui se fait par le biais de la Commission locale sur le logement, de l'amélioration de l'habitat. Elle prend en charge un certain nombre de dossiers plus spécifiques, qui posent question à l'instructeur et à l'élu référent.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'approuver le plan de contrôle qui est joint dans vos notices et de prendre acte du bilan des contrôles 2016, qui sont conformes pratiquement à ce que souhaitait l'ANAH.

M. le Président : Y a-t-il des interventions ? Ce sont des contrôles importants, qui prouvent toute l'efficacité de ce travail. C'est un peu mal connu. Je pense qu'il y a beaucoup d'efforts à faire, car ce sont plus d'1,8 million d'euros que nous insufflons dans le système.

Jean-Claude LAB : Nous avons fait des efforts tout particuliers cette année, déjà au travers de l'OPAHRU, désormais très connue, sur Dole. Nous avons également envoyé à tous les maires des flyers sur notre activité, de telle façon qu'ils puissent les inscrire dans leur bulletin annuel, ou, éventuellement, dans leur site Internet quand ils les ont. Je ne manque pas de le leur rappeler à chaque réunion du PLH.

M. le Président : Avis aux amateurs. Sur cette question, il n'y a pas d'autre intervention. Je mets au vote, pour approuver ces plans de contrôle. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 18 : PROGRAMME D' ACTIONS TERRITORIAL 2017 POUR LES AIDES À LA PIERRE

Jean-Claude LAB : Toujours dans le cadre de notre délégation des aides à la pierre, nous devons établir, en accord avec l'ANAH un plan d'actions territorial. Il a été établi pour les années 2016-2018. Périodiquement, en fonction des évolutions législatives et réglementaires, l'ANAH nous envoie un certain nombre de demandes d'insertions, de précisions sur nos orientations.

En 2017, elles vont se produire sur un certain nombre de sujets, notamment sur un volet copropriétés fragiles, qui ne va pas nous concerner directement dans un premier temps, où il faut essayer de recenser – cela se fera dans le cours de l'année 2017 – les copropriétés qui sont à la fois en précarité énergétique et qui sont fragiles, par le fait d'un montant d'impayés qui représente environ 15 % de leurs appels de fonds.

Nous avons également à préciser la réglementation pour les opérations en maître d'ouvrage d'insertion. Nous aurons cette année une opération qui sera réalisée par Habitat & Humanisme dans le cadre de la Providence – pour ceux qui connaissent à Dole. La réflexion va porter sur huit logements. L'ANAH nous demande de préciser les loyers très sociaux, qui seront mis en place sur ce type d'opérations, à 5,24 euros du mètre carré par mois, alors que le loyer actuel moyen en très social est de 6,05 euros.

Nous devons également intégrer de nouvelles dispositions au niveau loyer, pour le conventionnement avec travaux que nous appliquons avec tous nos bailleurs. Nous avons une augmentation minimale, que nous sommes obligés d'intégrer dans le plan d'actions territorial de 6,02 à 6,05 euros en zone B2, c'est-à-dire Dole plus les communes périphériques, et de 5,40 à 5,45 euros sur le reste de l'Agglomération.

Enfin, dernier point qui intéresse les dépôts de dossiers Habiter Mieux, l'ANAH a fait une priorité cette année de l'opération Habiter Mieux. Elle a mis en place un certain nombre de crédits plus importants. Elle nous demande de modifier une décision que nous avons prise en juillet 2015, date à laquelle nous avons décidé de limiter les subventions pour les personnes modestes, suivant les

règles de l'ANAH, pour favoriser les personnes très modestes. À l'époque, nous avions un petit peu moins de crédits. Aujourd'hui, ils nous demandent, en 2017, de repasser ces subventions de 20 à 35 %.

Voilà l'essentiel de ces modifications, qui sont portées sur le plan d'actions territorial, qui vous a été remis ce soir.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'approuver le programme d'actions territorial 2017 et d'autoriser Monsieur le Président à procéder aux notifications de subventions relevant des dispositions dudit programme d'actions.

M. le Président : Merci de cette présentation. Y a-t-il des interventions sur ce programme d'actions territorial 2017 ? Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 19 : RÉVISION ALLÉGÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE ROCHEFORT-SUR-NENON

Gérard FERNOUX-COUTENET : Merci, Monsieur le Président. Dans le cadre de l'opération ITM, il y a nécessité pour la commune de Rochefort d'avoir une modification de son plan local d'urbanisme, qui a été prise en délibération du 18 mai 2015. Suite au transfert de compétence au 1^{er} novembre 2015, le Conseil Communautaire a décidé de maintenir et de poursuivre la procédure de modification du plan local d'urbanisme de la commune de Rochefort-sur-Nenon.

Pour rappel, la procédure allégée a pour objet de réduire une zone agricole, en vue d'étendre les zones d'activités économiques, afin de permettre l'implantation d'une activité logistique, sans pour autant qu'il soit porté atteinte aux orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Il vous est proposé de prendre acte du débat sur le projet d'aménagement et de développement durable et d'approuver les modalités de concertation exposées ci-dessus.

M. le Président : Merci de cette présentation. Vous avez compris que c'est un peu technique, mais cela permet de poursuivre le projet d'implantation de la base logistique d'Intermarché. Cela ne vous a pas échappé. Nous sommes donc toujours dans cette continuité du dossier. Y a-t-il des questions, interventions particulières ?

Laurence BERNIER : J'ai simplement une question, parce que j'ai cru comprendre que la base d'Intermarché s'étendrait par la fermeture d'une autre structure, dans une autre commune, qui n'est pas de notre département. En réalité, si je comprends bien, nous réduisons une zone agricole pour délocaliser des emplois. J'aimerais qu'on me le précise, car j'ai eu cette information l'été dernier. Apparemment, c'est ce qui a été dit aux salariés de l'entreprise, qu'ils avaient de la chance, puisqu'ils étaient maintenus dans leur emploi, et que ceux de l'autre base seraient liquidés. J'ai oublié le nom de la commune. C'est une commune de l'Est.

M. le Président : Quel est l'objet de la question ? Vous préféreriez que ce soit celle de Dole qui ferme pour que l'autre se développe ?

Laurence BERNIER : Non, pas du tout. Je voulais simplement avoir une information, pour savoir si cela correspondait à une délocalisation d'emplois. C'est une question.

M. le Président : Nous ne sommes pas au Conseil d'Administration d'Intermarché, ici. Je ne peux pas vous donner la réponse. Intermarché, comme beaucoup d'entreprises, a besoin de s'adapter au marché en permanence, comme tout le monde, comme vous le faites sûrement dans votre travail. Qu'il y ait des mouvements à la marge, c'est évident. Pour l'instant, nous sommes plutôt du bon côté et je m'en réjouis. J'aimerais que nous puissions nous en réjouir tous autour de la table. Cela ne signifie pas non plus qu'il n'y a pas de compensation ailleurs. Les choses ne sont pas figées. On ne supprime pas quelque chose pour rajouter quelque chose ailleurs. Il peut y avoir aussi des enrichissements ailleurs. Je pense qu'il ne faut pas avoir une vision trop étroite des choses. Y a-t-il d'autres interventions sur cette révision du plan local d'urbanisme de Rochefort ? S'il n'y a pas d'intervention, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? 4 abstentions. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés (moins 4 abstentions), approuve cette notice.

NOTICE N° 20 : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DOLE AU SEIN DE L'ATMO BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Cyriel CRÉTET : La Communauté d'Agglomération du Grand Dole adhère à ATMO Franche-Comté au titre de sa compétence de lutte contre la pollution de l'air, rattachée à sa compétence en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie. Au cours du premier semestre 2017, ATMO Franche-Comté et Atmos'air Bourgogne vont fusionner, pour devenir ATMO Bourgogne Franche-Comté.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole doit donc désigner un représentant pour cette nouvelle structure régionale.

M. le Président : C'était Cyriel qui nous représentait au sein de cette institution régionale. Maintenant que c'est devenu une grande région, il paraît logique de proposer que Cyriel poursuive son mandat. Y a-t-il d'autres candidats ? Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 21 : RECONDUCTION D'UN FONDS DE CONCOURS TRAME VERTE ET BLEUE

Daniel BERNARDIN : Il s'agit du fonds de concours pour la Trame Verte et Bleue, que nous votons chaque année, et qui permet à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole d'accompagner financièrement les communes dans leurs projets d'équipement, en faveur de la biodiversité et du patrimoine naturel.

Les coûts finançables par le fonds de concours pourront couvrir les dépenses liées à la réalisation directe des équipements, par exemple : prestation, achat de terrain, acquisition de matériel, étude. La participation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ne pourra pas excéder la part autofinancée par le bénéficiaire. Le versement du fonds de concours sera ensuite formalisé par une convention spécifique entre la commune et la Communauté d'Agglomération.

Aussi, il est proposé au Conseil Communautaire de reconduire cet outil en 2017, à budget constant, soit 10 000 euros.

Je voulais simplement attirer votre attention sur le fait qu'il s'agit d'un fonds qui est sous-utilisé. C'est dommage. Vous pouvez voir dans le tableau récapitulatif des attributions depuis 2010 que, ces trois dernières années, ce fonds a servi surtout pour la mise en place de vergers conservatoires dans différentes communes. Il serait intéressant que vous puissiez, vous aussi, l'utiliser dans vos communes pour des vergers conservatoires, mais également pour des renaturations de zones humides, des plantations de haie. Ce qu'il y a de nouveau cette année, c'est que vous pourriez l'utiliser pour l'achat de matériels, lié à la mise en place du Zéro Pesticide dans vos communes, qui ne sont pas subventionnés par l'Agence de l'Eau.

En cas de décision favorable, il appartiendra au Conseil Communautaire de valider la mise en place du fonds de concours de 10 000 euros, de valider les conditions de financement proposées, et d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives aux demandes de financement des communes, et notamment les conventions d'attribution de ce fonds de concours.

M. le Président : Merci, Daniel. Y a-t-il des interventions ? Avis aux amateurs, les maires qui ont des projets, il y a des budgets disponibles, qui sont modestes, mais intéressants. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 22 : FONDS DE CONCOURS RELATIF AU SCHÉMA DES MODES DOUX – COMMUNE DE BREVANS

Félix MACARD : Je vous rappelle que notre collectivité attribue des subventions aux communes qui réalisent des cheminements doux, via un fonds de concours. Aujourd'hui, dans le cadre de ce fonds de concours, la commune de Brevans a déposé une demande de subvention pour la réalisation d'un cheminement, qui va du passage à niveau au bowling, soit 956 mètres de long. Je pense que vous avez le schéma.

Nous avons des critères : 15 % sur les travaux d'aménagement et 50 % en ce qui concerne la signalétique. Les services ont donc épluché toutes les factures, puisque ce fonds de concours est calculé sur ce qui reste à payer par la commune. Cette subvention porte sur un montant maximum de 10 374,97 euros.

Ainsi, il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer à la commune de Brevans une subvention d'un montant maximum de 10 374,97 euros dans le cadre du fonds de concours du schéma des modes doux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Je vous rappelle que les crédits sont inscrits au budget primitif 2017.

M. le Président : Merci de cette présentation.

Gérard FUMEY : Je ne prendrai pas part au vote, étant donné cette subvention qui est attribuée à ma commune.

M. le Président : D'accord. Y a-t-il d'autres interventions ? Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 23 : SIGNALÉTIQUE EUROVÉLOROUTE 6 – CONVENTION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU JURA

Franck DAVID : Il s'agit d'une convention à passer avec le Département du Jura concernant la signalétique complémentaire sur l'eurovélo 6, comprenez l'eurovélo 6 Nantes-Budapest. Il y a environ 38 kilomètres d'eurovélo 6 sur le territoire du Grand Dole. Il s'agit de valoriser ce territoire par une signalétique plus adaptée et plus complémentaire que celle existant actuellement. Il s'agit donc de fournir des panneaux, qui seront demandés en financement au Grand Dole, pour la somme de 42 100 euros hors taxes, et de préciser que cette signalisation est fournie, installée, puis entretenue par le Département du Jura.

Je rappelle simplement quelques chiffres. En 2015, à Baverans, il a été compté 76 000 passages sur l'eurovélo 6, pour toute l'année 2015. Environ la moitié de ces passages sont dus à des touristes. Sachant qu'un touriste moyen qui est un cyclotouriste consomme plus qu'un touriste normal, environ 70 euros par touriste et par jour, nous avons estimé à 16 000 euros par kilomètre les retombées économiques de l'eurovélo 6, 16 000 euros par kilomètre et par an. Vous voyez qu'avec nos 38 kilomètres, nous sommes à plus de 500 000 euros de recettes retombées sur le cyclotourisme, et que nos 250 000 euros, que nous avons votés précédemment au budget, sont largement compensés par ces retombées économiques sur les hébergeurs, les restaurateurs et les commerçants. De plus, les hébergeurs sont partie prenante de cette démarche vélo, puisque beaucoup d'hébergeurs se sont inscrits dans la Charte accueil vélo.

Il s'agit donc de conventionner avec le Département sur cette signalétique, et d'autoriser le Président à signer la convention annexée au rapport.

M. le Président : Merci, Franck. Y a-t-il des interventions ?

Laurence BERNIER : Simplement une question, j'ai entendu parler de cette question de signalétique lors de l'Assemblée Générale de la Maison du Patrimoine à Orchamps. Je voulais simplement poser une question. Il me semble naturel qu'il y ait une signalétique commune sur tout un territoire. J'imagine donc que la Communauté de Communes Jura Nord participe également à son financement ?

Franck DAVID : Tout à fait.

M. le Président : Sur sa partie, oui. Il n'y a pas d'autre intervention. Je mets au vote cette délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 24 : RÉHABILITATION DU PÉRISCOLAIRE À L'ÉCOLE WILSON

Nathalie JEANNET : Merci, Monsieur le Président. La Ville de Dole va procéder au déménagement de sa halte-garderie « L'île enchantée », qui, aujourd'hui, se situe dans le bâtiment de l'école élémentaire Wilson. Cela va libérer un espace d'environ 220 mètres carrés. Cet espace va être réhabilité en accueil de loisirs pour le périscolaire, car aujourd'hui, il n'y a pas de local dédié dans cette école. Au regard du nombre d'enfants, cela paraît nécessaire. Le coût de cette opération est estimé à 237 000 euros TTC.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Communautaire :

- de valider le projet de réhabilitation-cr ation de cette ALSH   Wilson ;
- de valider le budget pr visionnel de l'op ration tel que pr sent  ci-dessus – vous avez d  le voir dans votre notice – ;
- de solliciter les cofinanceurs potentiels du projet, notamment la CAF et l' tat, en certifiant que la Communaut  d'Agglom ration du Grand Dole prendra   sa charge les financements non acquis ;
- et d'autoriser Monsieur le Pr sident   signer tous les documents relatifs   ce projet.

M. le Pr sident : Merci, Nathalie. Avez-vous des interventions ? Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Apr s en avoir d lib r , le Conseil Communautaire,   l'unanimit  des membres pr sents ou repr sent s, approuve cette notice.

NOTICE N  25 : AM NAGEMENT DU SITE DOLEXPO – TRAVAUX COMPL MENTAIRES

Bernard GUERRIN : Cela a  t   voqu  dans le budget. Maintenant, nous allons consommer. Dans le cadre du projet de reconversion et des r habilitations d'une friche industrielle au Parc des Expositions, des travaux de transformation de l'ancien site Id al Standard ont  t  effectu s pendant l' t  2016. Au vu de la mont e en comp tences croissante de ce nouvel  quipement, il appara t aujourd'hui n cessaire de proc der   des am nagements compl mentaires sur ce site, afin de lui permettre de renforcer sa modularit  et son confort. Il est ainsi propos  d'am nager des cloisons mobiles, de mettre en place un syst me de chauffage, et de proc der   la r fection des sols par un rev tement coul  sur une surface de 5 700 m tres carr s.

Par cons quent, il est propos  au Conseil Communautaire :

- d'approuver les travaux d'am nagement du site DOLEXPO pour un co t total d'op ration estim    694 467 euros – pour information, une erreur dans la notice concernant les frais de ma trise d' uvre, il faut lire 24 000 euros et non 47 000 euros – ;
- de solliciter les cofinanceurs potentiels pour ces travaux, notamment l' tat au titre de la dotation d' quipement des territoires ruraux, aux taux les meilleurs et en certifiant que la Communaut  d'Agglom ration du Grand Dole prendra   sa charge les cofinancements non acquis ;
- d'autoriser Monsieur le Pr sident   signer tous les documents relatifs   ce dossier.

M. le Pr sident : Merci de cette pr sentation. Je l'avais  voqu  rapidement en pr sentant le budget. Avez-vous des questions sur ces travaux suppl mentaires, qui vont nous donner une souplesse suppl mentaire ?

Laurence BERNIER : J'avais pos  la question lors du pr c dent Conseil d'Agglom ration sur le montant total des travaux. Si je ne m'abuse, les 694 000 euros propos s l  plus les 200 000 euros qui ont  t  pris par d cision du Pr sident en d but de s ance font que les 900 000 euros qui avaient fait l'objet d'une d lib ration sont  puis s. C'est simplement une question.

M. le Pr sident : Les 200 000 euros  taient d j  inscrits au budget. Il y a deux  l ments. Je n'ai pas de pouvoir   engager de d penses qui n'ont pas  t  vot es. Les 200 000 euros  taient d j  inscrits. Par ailleurs, nous venons de passer dans le budget une enveloppe de 900 000 euros. Nous sommes   l'int rieur, rassurez-vous.

Laurence BERNIER : Pourrons-nous avoir un r capitulatif total des sommes engag es sur le projet DOLEXPO ?

M. le Pr sident : Bien s r. Ce sera boucl  au mois de juin. Nous aurons tous les  l ments, en septembre au plus tard.

Laurence BERNIER : Tr s bien, merci.

M. le Pr sident : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Sur ces travaux compl mentaires, y a-t-il des oppositions ? 3 oppositions. Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Apr s en avoir d lib r , le Conseil Communautaire,   la majorit  des membres pr sents ou repr sent s (moins 3 oppositions), approuve cette notice.

NOTICE N° 26 : BILAN DU CONTRAT DE VILLE 2016

M. le Président : Il s'agit du Contrat de Ville, dont Jean-Baptiste GAGNOUX est le délégué du Grand Dole. Commençons par 2016, si tu veux bien.

Jean-Baptiste GAGNOUX : Merci, Monsieur le Président. Le rapport n° 26 est une simple prise d'acte, j'ai envie de dire. Il ne donnera pas lieu à un vote. Il s'agit de prendre acte de l'ensemble des actions du Contrat de Ville. Je ne vais pas tout détailler. Vous avez l'ensemble des éléments. Essentiellement, ces actions sont portées sur la réussite éducative, l'emploi, le développement économique, la santé, l'accès aux droits, la tranquillité, la sécurité et la prévention de la délinquance.

Je rappelle que le Contrat de Ville est établi en partenariat avec l'État notamment, ainsi que d'autres institutions ou collectivités, et ne concerne que le territoire classé en Zone Urbaine Sensible sur le secteur du Grand Dole, c'est-à-dire le quartier des Mesnils Pasteurs.

Il vous est demandé, ce soir, de prendre acte de ce Contrat de Ville.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des interventions ? Acte est pris.

NOTICE N° 27 : PROGRAMMATION DU CONTRAT DE VILLE 2017

Jean-Baptiste GAGNOUX : Le rapport suivant, c'est la même chose, mais pour 2017. Vous retrouvez les piliers de la politique du Contrat de Ville contractualisés avec l'État : la cohésion sociale, le cadre de vie, et l'emploi et le développement économique.

Quels sont les changements majeurs ? Il y a peu de changements majeurs, simplement des actions qui se sont arrêtées parce que des associations n'ont pas voulu poursuivre leur action, simplement parce que, de concert, nous avons pu constater un certain nombre de problématiques ou de manque d'efficacité. D'autres se sont inscrits dans ce programme 2017, notamment l'accès à l'informatique ou encore à la culture. Je rappelle également que les piliers de ce Contrat de Ville sont essentiellement d'abord la politique de l'apprentissage. Vous voyez que nous avons 15 000 euros à nouveau consacrés cette année. Nous en avons un peu moins que l'année dernière, car nous avons des difficultés pour trouver des jeunes sur le quartier, qui intègrent les contrats d'apprentissage. Cela paraît peut-être assez paradoxal, mais c'est le constat. Nous avons des chantiers de jeunes aussi, car nous savons que cela fonctionner relativement bien, mais aussi la politique de lutte contre les violences faites aux femmes, qui est une politique importante. Malheureusement, ces violences contre les femmes se poursuivent sur le secteur de Dole et du quartier des Mesnils Pasteurs. Nous avons également une action importante que je souligne, qui concerne notamment la santé, vis-à-vis de différentes associations qui portent des politiques de santé ou encore de parcours de réussite sportive et culturelle. Nous considérons que, vis-à-vis de ces jeunes du quartier, la politique sportive et la politique culturelle sont deux moyens relativement efficaces pour l'intégration de ces jeunes.

Il vous est donc demandé d'approuver l'attribution des subventions aux associations, pour un montant de 145 300 euros, et d'autoriser Monsieur le Président à signer ces conventions avec les associations, sachant qu'un Comité de Pilotage a eu lieu en présence du Sous-Préfet et des différents partenaires, il y a une dizaine de jours, en sous-préfecture, auquel j'étais évidemment présent pour représenter le Grand Dole.

M. le Président : Merci, Jean-Baptiste. Avez-vous des questions, des interventions sur ce programme, qui est évidemment important ? Il n'y a pas de question, pas d'intervention. Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

M. le Président : J'en ai fini avec l'ordre du jour. Y a-t-il des interventions, sachant que Justine m'a demandé d'intervenir pour une manifestation qu'elle porte avec brio ?

Justine GRUET : Bonsoir à vous toutes et tous. Je ne serai pas longue, pour ne pas alourdir la séance. Je tenais simplement à vous rappeler que nous organisons les Journées Séniors du Grand Dole, les 14 et 15 avril prochains, à La Commanderie. C'est un projet porté par la Ville de Dole, mais qui, à mon sens, a son intérêt pour tous nos séniors du bassin du Grand Dole.

Vous avez dû recevoir en mairie une affiche. Je vous laisse libre choix d'en faire partager vos citoyens. En tous les cas, je vous serai reconnaissante de la communication que vous pouvez faire dans les villages.

Je vous attends pour l'inauguration, qui a lieu le 14 avril, à 11 heures 30, et je vous souhaite une bonne fin de soirée.

M. le Président : Merci. Je profite de ton intervention pour te rapporter un certain nombre de demandes. Un certain nombre de communes souhaiterait une extension de la carte Indigo sur l'ensemble du territoire. Nous devons retravailler le sujet. Nous l'avions dit. Nous avons un peu laissé traîner.

Jean-Philippe LEFÈVRE : Je vais faire suite à ma collègue, pour vous rappeler que les maires ont dû recevoir ces jours-ci l'invitation pour l'apéritif concert des Pupitres en Liberté. Ce n'est pas réservé aux seuls maires des communes, mais à l'ensemble des élus. J'ai avec moi un certain nombre d'invitations, vous pouvez les prendre. De toute façon, invitez tous vos administrés à nous rejoindre, le dimanche 9 avril, à la chapelle des Jésuites. C'est un beau moment. J'ai des invitations. Vous devriez les recevoir dans les jours qui viennent, mais j'en ai sur moi.

M. le Président : Merci. Y a-t-il d'autres questions diverses ?

Laurence BERNIER : C'est simplement pour inviter chacune et chacun à la marche populaire de samedi 15, qui aura lieu à partir de 10 heures, devant la sous-préfecture pour défendre le SMUR et l'hôpital de Dole, en précisant que la marche, c'est bon pour la santé.

M. le Président : À ce propos, cela a été annoncé dans notre séance du Conseil Municipal de Dole, mais je me fais le porte-parole du Député. Un courrier part à Madame la Ministre pour soulever tous ces problèmes. Je vous invite à cosigner. Tous les élus de Dole sont évidemment invités à le signer, mais le Député se propose d'étendre cette signature à l'ensemble des élus du Grand Dole. Je vais demander que Patrick REVILLOUD fasse transiter ce courrier à l'ensemble des délégués du Grand Dole. Vous pouvez bien sûr vous associer à cette manifestation. Merci de votre intervention. À bientôt.

La séance est levée à 21 heures 40.